



DÉLIBÉRATION

du Conseil Communautaire

Réunion du jeudi 25 septembre 2025 à 18 h 30

Convocation envoyée le 19 septembre 2025

Présents : Alexandre HUVET (Président), François PETIT, Jean-Yves BILLON, Jean-Luc MENUET, Richard SIGWALT, Yoann GRALL, Philippe GUERIN, Didier BUTON, Michel WOLOCH, Isabelle BIRON, Carine CAOUDAL, Stéphane CHIFFOLEAU, Roselyne DURAND FLAIRE, Jean-Marc FOUQUET, Florence FRONT, Stéphanie GENDRE, Karine GIARD, Marie-Laure GIRAUDET, Yves-Marie HEULIN, Pascale LABBÉ, Géraldine LAIDET, Sébastien LE LANNIC, Marie-Noëlle MANDIN, Thomas MERLET, Béatrice PATOIZEAU Marie-Claude RIOU, Stéphane VIOLLEAU, Corine VRIGNAUD

Représentés : Sophie BRIÉE par Jean-Yves BILLON
Francette GIRARD par Thomas MERLET
Thierry RICHARDEAU par Carine CAOUDAL

Claude DELAFOSSE par Géraldine LAIDET
Rémi PASCRAEU par Roselyne DURAND FLAIRE

Excusé non représenté : Thomas GISBERT

Absents : Jacqueline FLAIRE, Jean-François PILLET, Peggy SAUZEAU, Gildas VALLÉ

Secrétaire : Didier BUTON

N° délibération	Nombre de délégués en exercice	Nombre de présents	Nombre de pouvoirs	Nombre de votants
2025_CC_157	38	28	5	33

Objet : Environnement
Service Collecte des Déchets - Rapport d'activité 2024

Conformément au décret n° 2000-404 du 11 mai 2000 relatif au rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets, le Président de l'établissement public de coopération intercommunale doit présenter à son assemblée délibérante un rapport annuel sur la qualité et le prix du service public d'élimination des déchets.

Ce rapport, joint en annexe, est transmis à chaque maire des communes membres, qui en fait rapport à leur Conseil municipal.

Le contenu du rapport sur le service collecte des déchets est tenu à la disposition du public au siège de l'établissement public de coopération intercommunale et, dès sa transmission, dans les mairies des communes membres.

Le Conseil communautaire :

- Considérant l'avis du Bureau communautaire du 10 juillet 2025,

* PREND ACTE du rapport d'activité déchets pour l'année 2024 de Challans Gois Communauté.

Pour Extrait Conforme,



Le Président,

Alexandre HUVET

Délibération affichée le
Transmis à la Préfecture de la Vendée le



Châtains Gois
Communauté

Envoyé en préfecture le 30/09/2025
Reçu en préfecture le 30/09/2025
Publié le
ID : 085-200071629-20250925-2025_CC_157-DE

Rapport annuel Service Prévention et Gestion des Déchets

Exercice 2024

SOMMAIRE

- Partie 1 La collectivité
- Partie 2 L'organisation du service
- Partie 3 Seconde année de redevance incitative
- Partie 4 Les points d'apport volontaire
- Partie 5 Les collectes
- Partie 6 Les déchèteries
- Partie 7 Les tonnages
- Partie 8 Synthèse globale des déchets collectés
- Partie 9 La sensibilisation
- Partie 10 Les indicateurs financiers
- Partie 11 Les projets 2025

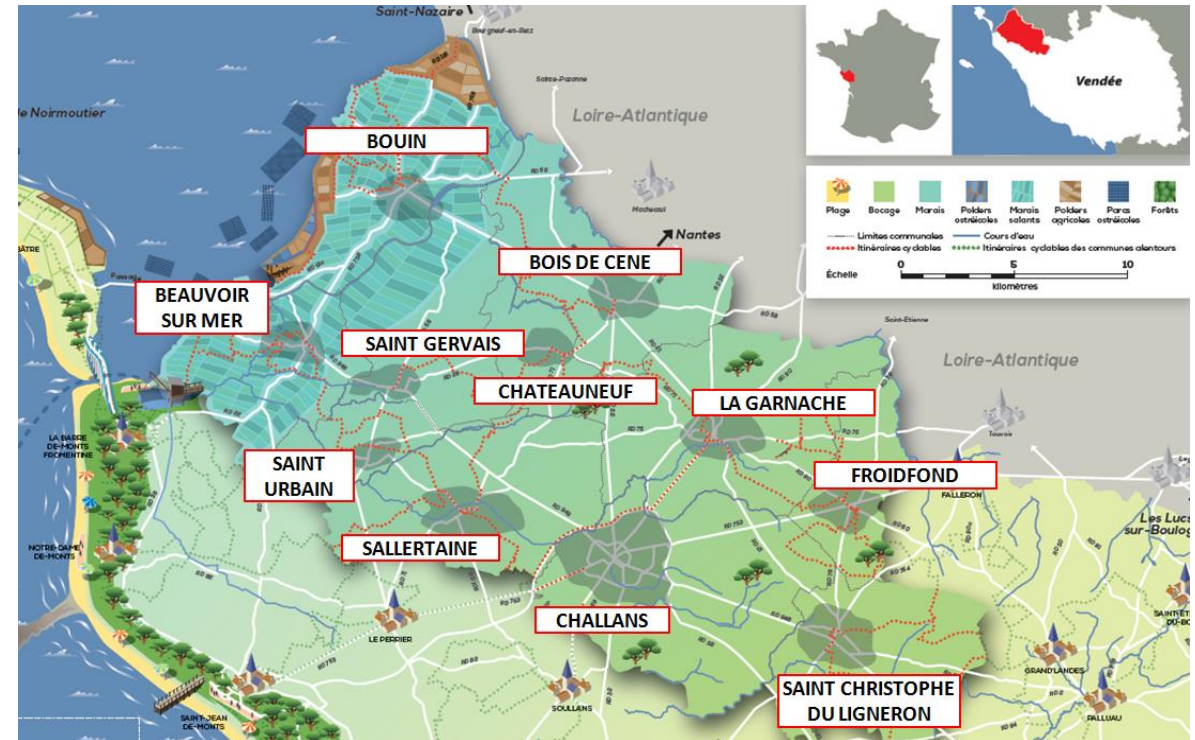


La collectivité

1.1 Challans Gois Communauté

Challans Gois Communauté s'étend sur 11 communes au nord-ouest du département. La collectivité compte 52 663 habitants (DGF 2024) et a un accroissement de population régulier tous les ans.

	Population DGF 2021	Population DGF 2022	Population DGF 2023	Population DGF 2024
BEAUVOIR-SUR-MER	4306	4 306	4 320	4314
BOIS-DE-CENE	2152	2 178	2 229	2279
BOUIN	2511	2 518	2 518	2500
CHALLANS	21930	22 356	22 945	23490
CHATEAUNEUF	1167	1 203	1 213	1229
FROIDFOND	1965	2 006	2 032	2118
LA GARNACHE	5263	5 305	5 418	5490
SAINT-CHRISTOPHE-DU-LIGNERON	2670	2 686	2 722	2735
SAINT-GERVAIS	2894	2 908	2 909	2955
SAINT-URBAIN	1990	2 016	2 049	2074
SALLERTAINE	3347	3 376	3 441	3479
CCCG	50 195	50 858	51 796	52663



1.2 Le tissu économique

Par sa localisation géographique et l'aménagement du territoire, Challans Gois Communauté a développé une attractivité. Elle dispose ainsi de :

- Structures publiques : 3 lycées, 3 collèges (dont 1 établissement classé le plus grand du département), 30 écoles élémentaires,
- Services publics spécifiques : 1 hôpital, 6 EHPAD, une agence routière départementale du nord-ouest Vendée, la DDTM, 1 agence France Travail, 1 centre des impôts, 2 centres pour les enfants en difficulté, 1 ESAT, 2 foyers handicapés, 1 maison familiale rurale.
- Activités tertiaires : agences de voyages, cabinets de notaires, cabinets de comptables, bureaux d'études, agences immobilières, agences d'intérim, cabinets d'architecte, ...

Le secteur du commerce et du tertiaire représente 60 % de l'activité économique sur Challans Gois Communauté.

- Un pôle dédié au secteur du tertiaire : sur 16 ha (en plein développement), plus de 300 entreprises pour 1 500 emplois et cabinets tertiaires,
- 5 000 entreprises,
- 3 villages artisanaux intercommunaux,
- 15 parcs d'activités intercommunaux (en gestion CGC) couvrant 120 ha + 3 zones d'activités communales + 17 zones commerciales privées portant le total à 35.

L'ensemble de ces structures rend le tissu économique dynamique et performant.

1.3 Les compétences

Challans Gois Communauté dispose de la compétence collecte des déchets (en porte-à-porte, en point d'apport volontaire et en déchèterie). Ces services sont gérés en régie par le service prévention et gestion des déchets.

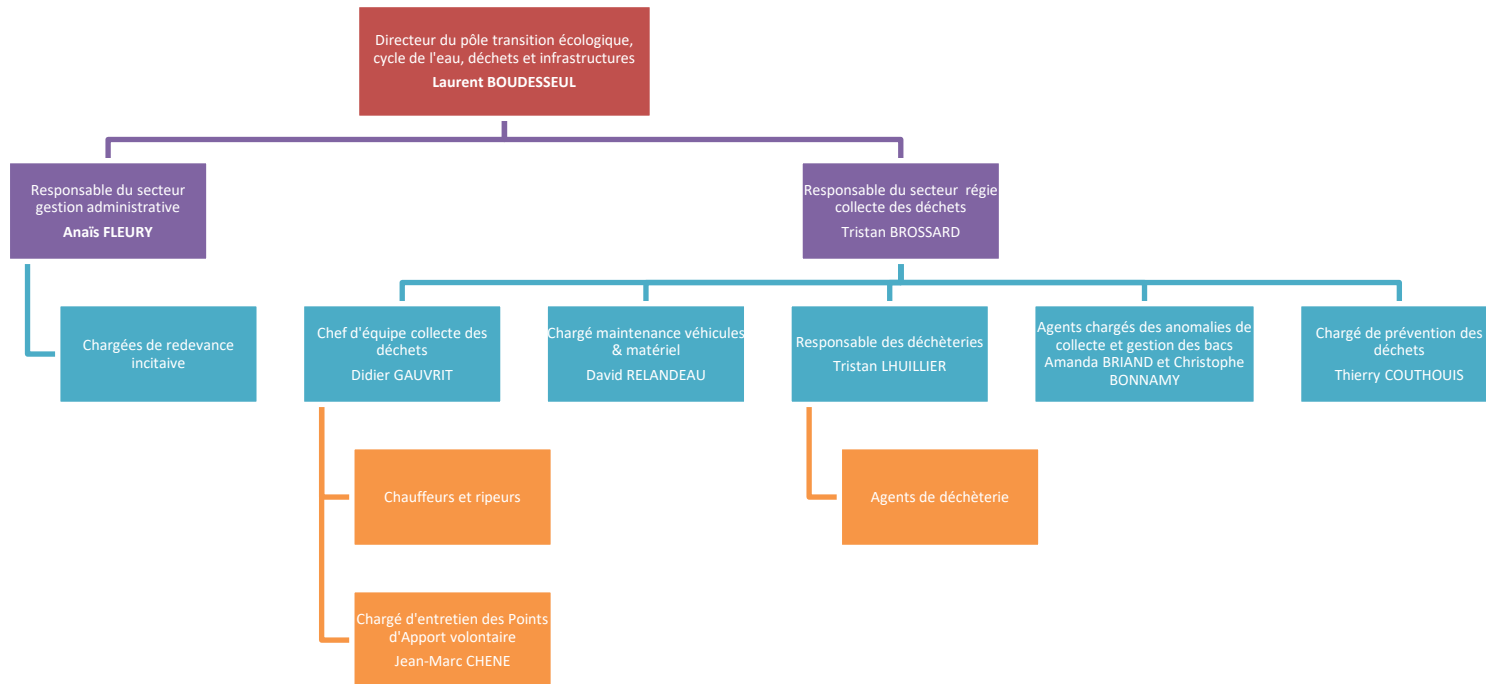
La compétence transfert et traitement des déchets est transférée au syndicat départemental de traitement des déchets « TRIVALIS » qui assure cette compétence pour l'ensemble des EPCI vendéens. Seules les rotations des flux cartons, tout-venant et bois (jusqu'au 01/06/24) issus de la déchèterie de Challans sont assurées en régie.



L'organisation du service

2.1 Moyens humains

L'organigramme du service prévention et gestion des déchets est le suivant :



Le service est composé de :

- 17 agents de collecte (dont 3 ripeurs, 15 chauffeurs/ripeurs)
- 2 chauffeurs ampliroll / PAV
- 1 agent chargé d'entretien des Points d'Apport Volontaire
- 5 agents d'accueil en déchèterie
- 1 chargé de maintenance véhicules & matériel
- 2 agents chargés des anomalies de collecte et gestion des bacs
- 5 chargées de redevance incitative
- 1 chargé de prévention des déchets
- 1 agent d'entretien des sites

Il faut noter que des contrats de courte durée sont également réalisés afin de garantir une continuité de service lors d'absences des agents titulaires (congs, maladies, surcroits d'activités durant la période estivale). Ces contrats peuvent se faire via l'association ESNOV (association d'insertion qui accueille et accompagne des demandeurs d'emploi) ou bien avec des contrats à durée déterminée sur les périodes de surcroît d'activité.

2.2 Moyens matériels

L'ensemble des moyens de collecte est situé dans notre centre technique intercommunal au 245 route de Cholet, à Challans. Le site dispose de vestiaires non mixtes, d'une salle de pause et de bureaux pour le chef d'équipe collecte des déchets et les agents chargés des anomalies de collecte.

C'est également sur ce site que sont stockés les véhicules nécessaires au service (VL, VU et PL), une partie des stocks de bacs, une partie des stocks de colonnes aériennes, les stocks de composteurs et les broyeur à disposition des communes.

Le chargé de maintenance véhicules et matériel dispose d'un atelier sur ce site et a en charge le suivi des PL du service prévention et gestion des déchets, mais également l'ensemble du parc de véhicules de Challans Gois Communauté.

Depuis la conversion des moteurs du gazole vers le B100, une cuve de 11 m3 de B100 et une cuve de stockage d'AdBlue se trouvent à l'arrière du bâtiment pour faciliter la gestion des consommables.

Ce centre technique intercommunal est mutualisé avec les équipes du service portage de repas et du service infrastructure de Challans Gois Communauté.





2.2 Moyens matériels

Le siège de Challans Gois Communauté :

Le service administratif du service prévention et gestion des déchets est situé 16 rue du parc de Pont Habert sur la commune de Sallertaine, dans les locaux du siège de Challans Gois Communauté.

L'accueil des usagers se fait par l'accueil général de Challans Gois Communauté. Les usagers sont ensuite dirigés vers un accueil spécifique dédié au service prévention et gestion des déchets pour toutes les questions relatives aux services ainsi que pour la distribution des bacs, des composteurs, des cartes de déchèterie et des kits d'amiante. L'ensemble des demandes relatives à la gestion des déchets est ainsi traité directement par les agents d'accueil de la redevance incitative afin de répondre au mieux aux attentes des usagers.

Une ligne directe (02.44.36.30.36) et une adresse mail (redevanceincitative@challansgois.fr) sont à disposition des usagers pour répondre à distance aux interrogations.

2.2 Moyens matériels pour la collecte en PAP

- 8 bennes à ordures ménagères (BOM) de PTAC 26 t,
- 2 bennes à ordures ménagères de PTAC 16 t,
- 2 fourgons pour la livraison des bacs et la gestion des puces,
- 2 véhicules utilitaires (pour le chargé de maintenance des véhicules et du matériel et le chef d'équipe de collecte des déchets),
- 3 véhicules légers électriques (pour le service prévention et gestion des déchets, le responsable des déchèteries et le chargé de prévention des déchets).

Ce nombre de véhicules inclut les véhicules de réserve, qui sont d'anciens moyens matériels utilisés en cas de panne des véhicules habituels.





2.2 Moyens matériels pour la collecte en point d'apport volontaire (PAV) :

- 3 camions ampliroll de PTAC 26 t, dont 2 sont équipés d'une grue,
- 4 caissons 35 m³ à vantaux hydrauliques,
- Colonnes aériennes (verre et papier) d'un volume de 4m³ répartis sur le territoire,
- 2 camions plateaux pour la gestion des dépôts sauvages,

2.2 Moyens matériels pour la déchèterie de Challans

- 1 compacteur à rouleau,
- 1 télescopique de capacité 4 tonnes,
- 1 gerbeur à conducteur accompagnant,
- 9 caissons 35 m³ et 2 caissons 15 m³,

Les engins sont chargés d'assurer le rechargement des gravats, la gestion du tas de déchets verts et la compaction des différents flux dans les bennes. Ils permettent aussi de faciliter la manutention de palettes, de palox (plastique et grillagé) et de GRV, nécessaire au tri des palettes, des Petits Appareils en Mélange (PAM) et des Déchets Ménagers Spéciaux (DMS).



2.2 Moyens matériels

Motorisation

À la suite de la réflexion engagée au sein du service prévention et gestion des déchets et afin de réduire les émissions de gaz à effet de serre. En septembre 2022, 8 camions sur les 12 du service prévention et gestion des déchets ont été convertis au B100 (biocarburant français). En complément de ces 8 BOM roulant au B100, une BOM roulant au GNV a rejoint le parc de bennes d'ordures ménagères en avril 2023 et une BOM fonctionnant à l'hydrogène a rejoint le parc en juillet 2024. Pour l'année 2024, ce sont 7 camions (BOM) qui fonctionnent au B100.



Depuis 3 ans, ce sont déjà 411 T de CO2 équivalent évités grâce à la conversion des moteurs gasoil en moteur fonctionnant au B100.

Le service prévention et gestion des déchets est engagé de longue date dans le verdissement de sa flotte de véhicules. En effet, 2 véhicules électriques permettent aux agents administratifs et de terrain d'effectuer leurs missions. Un 3ème véhicule léger électrique a rejoint la flotte du service en 2024 pour les besoins administratifs du service prévention et gestion des déchets ainsi que les besoins du pôle TECEDI (Transition Ecologique, Cycle de l'Eau, Déchets et Infrastructures).

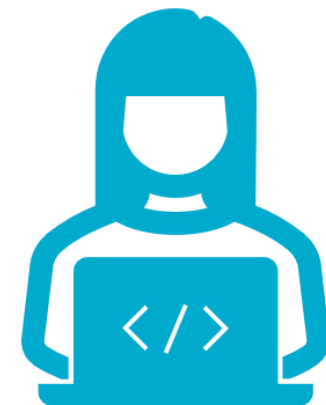
Seconde année de la redevance incitative

Pour rappel, l'année 2022 était une année dite « blanche », le service fonctionnait selon les modalités de la redevance incitative mais la facturation était fictive. La facture indiquait le montant que les usagers auraient dû payer par rapport à leur utilisation du service. Depuis le 1er janvier 2023, la redevance incitative est en place.

3.1 Travail sur les fichiers de redevable

Pour assurer des factures cohérentes, la base de données des usagers redevables de la RI est mise à jour tout au long de l'année :

- Déménagement des comptes usagers,
- Création des fiches usagers pour les nouveaux arrivants,
- Fermeture des comptes usagers clôturés,
- Modification des numéros de puces/bacs en cas de changement,
- Modification de la taille des foyers,
- Modification des adresses de facturation en cas de tutelle ou curatelle,
- Importation des cartes de déchèterie sur les comptes usagers,
- ...



3.2 Facturation

La facturation de la redevance incitative du 1er semestre 2024 a généré :

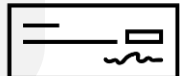
26 670 factures
envoyés par voie
postale pour le 1^{er}
semestre



26704 factures envoyés
par voie postale pour le
2nd semestre



4991 factures qui ont
pu être directement
prélevées au cours de
l'année (= 9,4 % des
factures totales)



La date et le nombre de levées des bacs, d'ouvertures de tambours de PAV et le nombre d'entrées réalisées en déchèterie étaient disponibles sur ce document pour permettre à tous de vérifier la concordance de la facturation avec l'utilisation réelle du service.

En cas d'incompréhension, sur chaque facture est présent une clé d'activation afin que chaque usager puisse accéder à son espace personnel sur internet. Cet espace personnel synthétise en temps réel l'usage du service (collecte en porte à porte, en PAV, accès en déchèterie).

3.3 Gestion des bacs

En 2024, la gestion des bacs dans le cadre de la redevance incitative s'est traduite notamment par les actions suivantes :

➤ **Distribution et puçage des bacs d'OMr et d'EMB :**

Les opérations de distribution et de puçage des bacs en porte-à-porte étant terminées, la mission de dotation en bacs des nouveaux arrivants, des résidences secondaires, des usagers changeant de domicile se poursuit directement auprès du service prévention et gestion des déchets ou bien par la gestionnaire des bacs lorsque les usagers souhaitent une livraison (payante). Chaque foyer du territoire de Challans Gois Communauté est doté de conteneurs individuels ou collectifs. Tout au long de l'année, la composition des ménages peut évoluer et rendre obsolète la dotation de bacs. Les professionnels et les résidences ayant le choix du nombre et du volume des bacs qui leur sont attribués, des livraisons et des échanges de bacs ont lieu régulièrement pour coller au mieux à la production de déchets.

➤ **Systèmes d'identification, de géolocalisation et de signalement :**

Le système d'identification et de géolocalisation présent sur les bennes à ordures ménagères est maîtrisé par les chauffeurs, les ripeurs et l'ensemble des agents du service prévention et gestion des déchets. Ces données de géolocalisation permettent de renseigner très précisément les usagers pour leur apporter une réponse rapide sur le passage effectif ou non du camion à l'instant où ils contactent le service. En dehors du fait que ces équipements nous permettent de comptabiliser le nombre de levées de chaque bac, ils permettent avant tout d'offrir un service de qualité aux usagers en limitant les oublis de collecte. En effet, l'enregistrement des tournées dans le système permet à chaque chauffeur d'effectuer l'ensemble des tournées sans formation ou tuilage préalable. Les circuits enregistrés permettent également aux chauffeurs d'entrer uniquement dans les rues propices à la collecte pour garantir la sécurité des biens, des usagers et des agents.

Le logiciel de géolocalisation qui équipe les bennes à ordures ménagères permet également d'identifier, de signaler et de répertorier plus facilement les « points noirs de collecte », c'est-à-dire les points problématiques (bacs cassés, incivilités, sacs au sol, erreurs de tri...) mais également les points dangereux tels que les manœuvres à risque (marches arrière, collectes bilatérales...).

Un suivi journalier est effectué par les agents chargés des anomalies de collecte et de gestion de bacs pour remplacer les puces, réparer les bacs, contrôler le contenu des bacs et sensibiliser les usagers au besoin.

3.4 Gestion des bacs

➤ Collecte en PAV

Les usagers ne pouvant pas accueillir de bacs peuvent restituer leurs bacs d'ordures ménagères et d'emballages pour passer en points d'apport volontaire (PAV). Des ouvertures de tambours leur sont accordées dans le forfait sur la base du même volume de déchets qu'une personne disposant de bacs. Des sacs jaunes de 50 litres sont disponibles à l'accueil du service prévention et gestion des déchets, mais également dans les mairies des 11 communes pour les usagers désirant ce mode de collecte. L'ouverture des PAV en OMr et en EMB se fait grâce au PASS'déchets, également nécessaire pour accéder aux déchèteries. sol.

➤ Les bacs cadenas

Pour répondre aux demandes des usagers laissant leurs bacs à plusieurs centaines de mètres de chez eux ou bien aux usagers ne pouvant rentrer leur bac en sécurité pour éviter les dépôts sauvages, des bacs cadenas ont pu être distribués. Ces bacs cadenas possèdent un drapeau vert permettant d'indiquer aux équipes de collecte qu'il faut ou non collecter le bac, dans le but de ne pas collecter le bac chaque semaine et générer une facture conséquente.



➤ Les élastiques

Depuis 2024, pour répondre à la problématique des chutes de bac les jours de vent violent, les usagers habitant dans des couloirs de vent peuvent faire une demande pour obtenir un élastique. Cet élastique se fixe sur le bac et sur le couvercle du bac pour qu'en cas de renversement, les déchets ne se répandent pas au sol.

3.5 Usage du service

Pour cette année 2024, deuxième année de redevance incitative, il est intéressant d'observer l'évolution de l'utilisation réelle du service de collecte en porte-à-porte faite par les usagers selon leur composition de foyer.

Particulier 2023	Taille du foyer	Moyenne nombre de levée en OM	Moyenne nombre de levée en EMB
	1	9	10
	2	10	13
	3	11	13
	4	11	15
	5	12	16
	6	13	15
	7	13	14
	8	10	14
	9 et +	10	22

Particulier 2024	Taille du foyer	Moyenne nombre de levée en OM	Moyenne nombre de levée en EMB
	1	7	10
	2	9	12
	3	11	13
	4	10	14
	5	11	15
	6	12	14
	7	12	13
	8	11	14
	9 et +	8	21

Cette année encore, le nombre de levées moyen pour les OMr est inférieur aux 12 levées incluses dans le forfait de la part fixe et inférieur également aux 16 levées incluses dans la part fixe pour les EMB. Une baisse significative du nombre de levées (OMr et EMB) moyen est observée sur le territoire en 2024 par rapport à 2023.

Les points d'apports volontaires

4.1 Les points d'apport volontaire

Les colonnes de tri :

Environ 85 points d'apport volontaire sont disponibles sur l'ensemble du territoire. Depuis le retrait des colonnes aériennes d'ordures ménagères et d'emballages en 2022, la majorité des points d'apport volontaire sont désormais composés uniquement d'une colonne de verres et de papiers. Cependant, des points d'apport volontaire d'emballages et d'ordures ménagères sont disponibles pour permettre aux usagers ayant un surplus de déchets de les évacuer rapidement. Ces PAV permettent également aux usagers ne pouvant pas disposer de bacs d'évacuer leurs déchets au fur et à mesure de leur production.



Concernant les points d'apport volontaire enterrés, depuis 2021 chaque commune dispose d'au moins un site disposant d'une colonne à verre et à papier en accès libre, d'une colonne OMr et EMB en contrôle d'accès.

Un mode d'emploi est présent sur chacune d'entre elles.

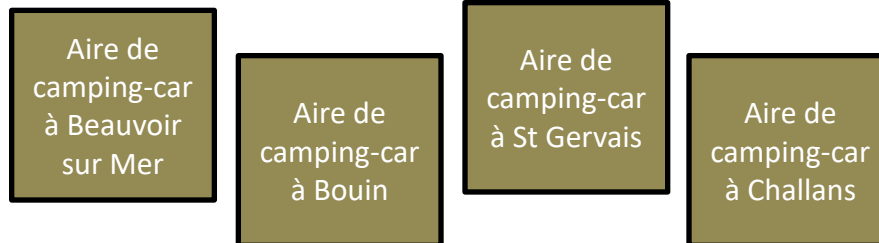


4.1 Les points d'apport volontaire

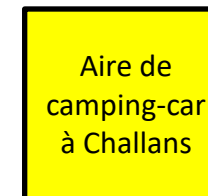
Les colonnes de tri :

En 2024, ce sont 5 colonnes enterrées supplémentaires qui ont été installées sur le territoire :

- Colonne OMr :



Colonne EMB :



Ces nouveaux points d'apport volontaire sont équipés d'un QR code pour permettre aux usagers hors territoire de déposer leurs déchets en toute légalité. Les usagers peuvent scanner le QR code, générer un code unique en achetant une ouverture de tambour et y déposer un sac de 50 litres. Le dépôt d'un sac de 50 litres d'OMr coute 2€ et le dépôt d'un sac de 50 litres d'emballages coute 0.65€ au déposant.

Les collectes

5.1 La collecte en porte à porte

Les collectes des OMr et des EMB sont assurées par 6 bennes à ordures ménagères du lundi au vendredi, avec un départ de collecte à 5h ou à 7h du matin.

Une collecte du marché a également lieu à Challans chaque samedi en début d'après-midi.

Les collectes se déroulent également les jours fériés (hormis le 1er janvier, le 1er mai et le 25 décembre). Pour ces 3 dates, les collectes du reste de la semaine après le jour férié sont décalées d'une journée.



Les fréquences de collecte 2024 sont les suivantes :

- Hors Challans : Collecte des ordures ménagères résiduelles (OMr) : une fois tous les quinze jours.
- Sur Challans : Collecte des ordures ménagères résiduelles (OMr) : une fois par semaine.
- Pour tout le territoire : Collecte des emballages ménagers (EMB) : une fois tous les quinze jours.



5.2 La collecte des biodéchets

En 2024, le test de collecte des biodéchets initié en fin d'année 2023 s'est poursuivi. L'information des professionnels et la dotation des bacs assurées par le chargé de prévention des déchets ainsi que par la gestionnaire des bacs se sont poursuivies tout au long de l'année pour permettre aux professionnels de Challans d'expérimenter le dispositif.

Une fois doté en bac biodéchets, un circuit de collecte a été défini pour effectuer une collecte bihebdomadaire (mardi et vendredi) de l'ensemble des professionnels s'étant inscrits.

Pour rappel, à la suite de l'étude du territoire par un bureau d'étude indépendant mandaté par Trivalis, le gisement théorique de biodéchets issus des professionnels était estimé à 1 265 t/an, dont 64 % de ce gisement à Challans. Sur ce gisement théorique, en 2024, ce sont 75 tonnes qui ont été collectées par cette collecte des biodéchets.

5.2 La collecte des points d'apports volontaires

Un camion réalise du lundi au vendredi la collecte des colonnes emballages, verres, papiers et ordures ménagères résiduelles du territoire. Au printemps et en été, la collecte est réalisée en double poste pour pallier la hausse de production de déchets due aux estivants.

Chaque colonne est collectée une à deux fois par semaine en fonction du taux de remplissage.

Une fois par an, l'ensemble des colonnes OMR et EMB est nettoyé intérieurement et extérieurement à la lance haute pression par un prestataire privé. Les autres colonnes du territoire, papiers et verres, sont également nettoyées extérieurement par les agents du service prévention et gestion des déchets grâce à la location d'une lance haute pression mobile.

Depuis 2023, un caisson bi-compartmenté a rejoint le parc de bennes pour permettre de collecter deux flux sur une même tournée. Cette évolution de fonctionnement permet de gagner en temps, en kilomètres parcourus et de pallier d'éventuels remplissages anormaux de colonne.





5.3 Les dépôts sauvages

Le ramassage des dépôts sauvages sollicite un agent à temps plein du lundi au vendredi ainsi qu'un renfort le lundi et le vendredi. La collecte des dépôts sauvages est réalisée au pied des points d'apport volontaire et, si besoin, au pied des points de regroupement de bacs. Les services techniques des mairies réalisent le ramassage sur les autres secteurs (bord de voirie, parc, etc).

Cette collecte de dépôts sauvages est réalisée à l'aide d'un camion plateau. La zone à nettoyer s'étend plus ou moins loin du pied des PAV selon les aléas météorologiques (dispersion des déchets). Pour cela, l'agent dispose d'un souffleur thermique, d'un balai et d'un râteau.

Jusqu'à 400 m³ de déchets peuvent être ramassés en un mois sur la période estivale. La quantité de dépôts sauvages continue à être une problématique prégnante de notre territoire, mais qui n'a pas augmenté à la suite de la mise en place de la redevance incitative. Pour l'année 2024, ce sont 2664 m³ de dépôts sauvages qui ont été ramassés au pied des colonnes.

À la suite de cette collecte, les dépôts sont triés selon les différentes filières disponibles en déchèterie par l'agent.

Pour rappeler l'illégalité des dépôts sauvages, des panneaux mobiles ont été installés sur les sites concernés par les dépôts pour rappeler la sanction encourue et les horaires des déchèteries sur le territoire.



Les déchèteries

Trois déchèteries sont présentes sur le territoire de Challans Gois Communauté :

6.1 Les améliorations 2024

Cette année ont eu lieu des travaux de rénovation du bas de quai à la déchèterie de Challans. En effet, les engins présents sur le site dégradent les enrobés et les plateformes bétonnées. Pour résoudre ce problème, une entreprise de TP a été missionnée pour effectuer les réparations sans engendrer de fermeture du site.

À la suite de la mise en place de la REP PMCB (Produit et Matériaux de la Construction et du Bâtiments), les déchèteries ont dû s'adapter en retirant les palettes de la filière « BOIS » et en retirant les films de « plastique souple » de la benne carton pour l'enlèvement. Ces 2 changements ont nécessité le stockage de 2 bennes supplémentaires sur la déchèterie de Challans. Ces bennes s'ajoutent à celles déjà présentes.

Pour les déchèteries de Bouin et de Beauvoir-sur-Mer, le stockage des palettes se fait au sol et les films plastiques sont conditionnés en sac puis déposés au sol pour l'enlèvement.

Les 3 déchèteries ont aussi vu apparaître des palox pour le captage des articles de bricolage et de jardinage ainsi que des jeux et jouets à la suite de la mise en place de ces deux nouvelles REP. Ces deux nouvelles filières ont pour vocation d'augmenter le réemploi et le recyclage des articles de petites tailles :



6.2 Les conditions d'accès

Les conditions d'accès en déchèterie sont restées identiques depuis 2019. L'accès aux déchèteries de Challans Gois Communauté est uniquement réservé aux particuliers résidant sur le territoire et aux professionnels qui y exercent une activité.

Pour les particuliers, il est prévu 15 passages gratuits par habitation et par année civile (3 m³ maximum par passage). Le passage supplémentaire est facturé cinq euros. Des passages supplémentaires peuvent être achetés à l'accueil du service prévention et gestion des déchets.

Pour l'année 2024, ce ne sont pas moins de :

- 2387 cartes de déchèterie qui ont été distribuées par les agents chargés de la redevance incitative,

Le nombre de cartes « particuliers » enregistrées dans la base de données est de 28147 cartes.

Les trois déchèteries du territoire ont vu au total 164 841 passages d'usagers (contre 160 455 passages en 2023) :

	CHALLANS (3 agents et 1 valoriste)			BEAUVOIR SUR MER (1 agent)			BOUIN (1 agent)		
Année :	2022	2023	2024	2022	2023	2024	2022	2023	2024
PARTICULIERS	100509	98356	105951	27529	26666	28832	6324	5 780	6403
PROFESSIONNELS	14712	18776	15203	3257	3895	2705	222	300	264

En moyenne, ce sont 6 passages qui sont utilisés par an et par foyer



6.2 Les conditions d'accès

Pour les professionnels, chaque passage se traduit par une facturation en fonction du volume et du type de déchets apportés.

Pour l'année 2024, avec les 1 610 cartes « professionnels » enregistrées dans la base de données, ce ne sont pas moins de 88 014 euros qui ont été facturés aux professionnels déposant sur les déchèteries. Le système de contrôle d'accès permet de facturer les professionnels en fonction de leurs dépôts. Ce système permet de ne pas faire supporter les coûts de transport / traitement des déchets professionnels aux usagers particuliers du territoire.

La grille tarifaire appliquée pour la gestion des déchets des professionnels en déchèterie reprend les tarifs conseillés par le syndicat départemental Trivalis, qui sont appliqués majoritairement dans les déchèteries vendéennes.

Les tarifs pratiqués depuis 2021 ont été mis à jour en 2024 pour rester cohérents avec les évolutions de coût de traitement.

TARIFICATION DÉCHÈTERIES POUR LES PROFESSIONNELS



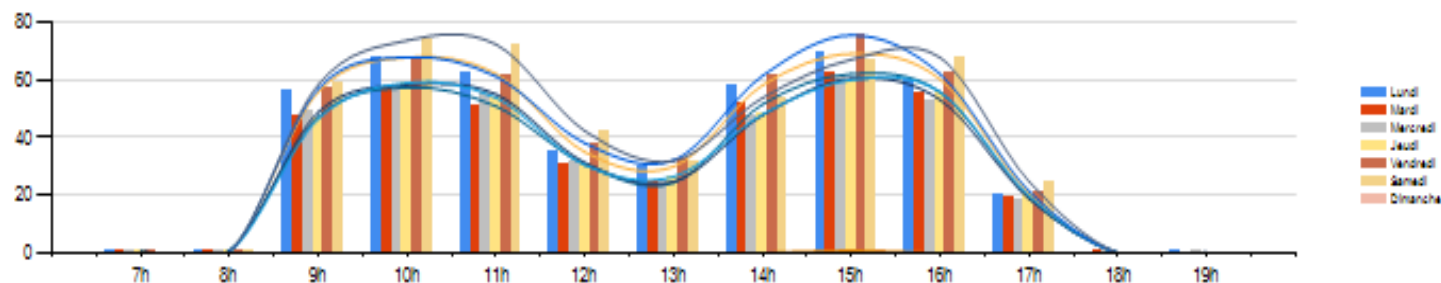
DÉCHETS (limités à 3m ³ par passage)	Montant par m ³ ou unité
Cartons, appareils électriques, ameublement, huîtres, ferraille, huiles, textiles, gravats, plaques de plâtre, plastiques durs et bois (sauf palettes, cagettes...)	Gratuité
Plastiques souples, Bois (palettes, cagettes...)	15 € m ³
Déchets spéciaux (contenant vide)	0,50 € unité
Déchets spéciaux (contenant plein)	2,50 € unité
Déchets verts, polystyrène	10 € m ³
Terre végétale	25 € m ³
Non valorisables	50 € m ³

> Lors de votre passage en déchèterie, veuillez vous présenter à l'agent de la déchèterie qui estimera votre volume (en quart de m³).

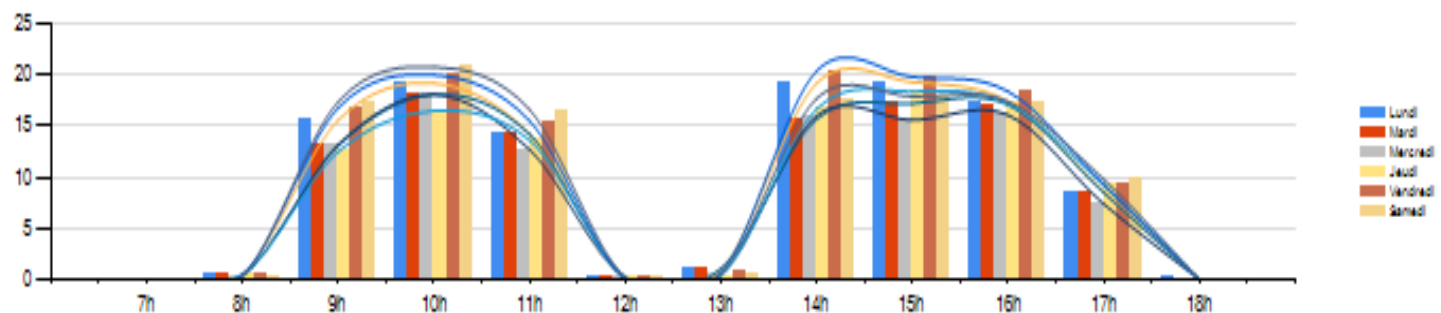
6.3 Les fréquentations

Les affluences sur les sites selon les jours de la semaine et les heures de la journée sont les suivantes :

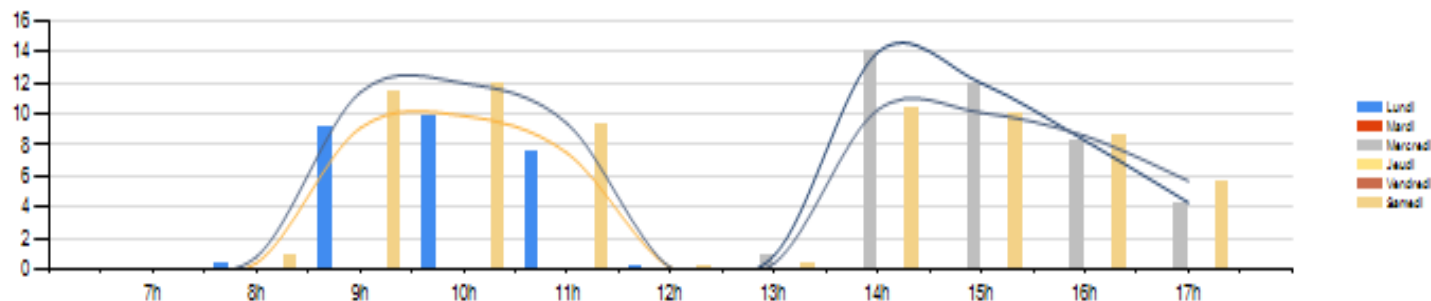
Fréquentation journalière (en nombre de passages) moyenne : CHALLANS



Fréquentation journalière (en nombre de passages) moyenne : BEAUVOIR SUR MER



Fréquentation journalière (en nombre de passages) moyenne : BOUIN



Filières	Lieu de traitement	Valorisation
Cartons	L'Aiguillon sur Vie	Mise en balle et valorisation matière
Ferraille	L'Aiguillon sur Vie	Valorisation matière
Gravats	Batirecyclage à La Ferrière ou à L'Aiguillon sur Vie	Valorisation matière
Déchets verts	Retour à la terre chez les agriculteurs locaux	Broyage et Co-compostage
Bois	L'Aiguillon sur Vie (flux multi-REP)	Broyage puis valorisation matière
Déchets ménagers spéciaux (huiles alimentaires, huile minérale, peinture, solvants, phytosanitaire, ...), filière Eco DDS,	Fontenay le Comte et Carquefou (EcoDDS)	Valorisation énergétique
Déchets d'équipements électriques et électroniques	Aubigny puis Triade (49)	Valorisation matière
Textiles	Centre de tri à Nantes	Revente/valorisation matière
Plastiques durs et souples	L'Aiguillon sur Vie (flux multi-REP)	Valorisation matière
Le Placoplatre	L'Aiguillon sur Vie (flux REP)	Broyage puis valorisation matière
Les meubles avec la filière Eco mobilier	Grand'Landes à St Christophe du Ligneron	Valorisation matière
Amiante (4 journées par an)	Le cellier (44)	Enfouissement en casier spécifique
Polystyrène	Vendée polystyrène à St Martin des noyers	Revalorisation matière
Le non valorisable	ISDND des Pineaux	Enfouissement

6.4 Les filières de valorisation

En 2024, les filières de valorisation disponibles sur les déchèteries sont les filières ci-contre.

Plusieurs types de déchets ne sont pas pris en charge par la collectivité. Il s'agit notamment des matériaux infestés par des termites, les déchets explosifs (feux d'artifices, fumigènes, fusées de détresse, poudres et cartouches de chasse, fusées anti-taupes, fusées extinctrices de cheminée, etc), les traverses de chemin de fer et les poteaux électriques, les bouteilles de gaz, d'hélium et de protoxyde d'azote, les extincteurs de plus de 2kg, les pneus, les produits radioactifs, les déchets hospitaliers et d'activités de soins à risques infectieux, les déchets professionnels (épaves de véhicules, os, suifs, ficelles agricoles, lisiers, coquillages (hors huître), poissons, etc), les cadavres d'animaux...

Les tonnages

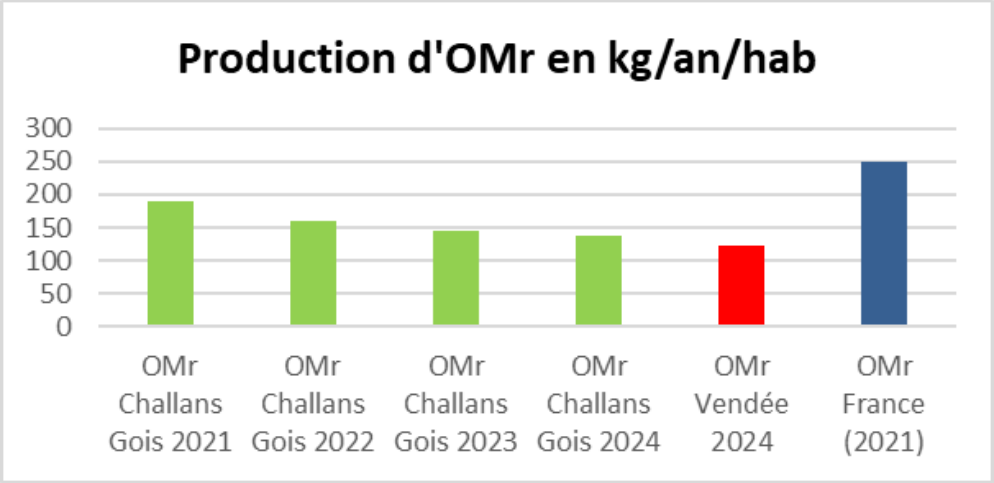
7.1 Les tonnages d’ordures ménagères résiduelles (OMr)

Le tableau ci-dessous vous présente les évolutions de tonnages collectées pour les ordures ménagères résiduelles :

Année	2021	2022	2023	2024	Evolution 2021 - 2024
Tonnage collecté d'OMr	9542	8141	7546	7288	-24%

La production d’OMr sur le territoire continue de chuter depuis 2021 du fait de la mise en place de la redevance incitative. Cette baisse atteint 24 % par rapport à l’année de référence (2021).

Le graphique ci-contre permet de comparer la production d’OMr de Challans Gois Communauté par rapport au reste du territoire vendéen et français. Ce graphique montre que la production d’OMr des habitants de Challans Gois Communauté est moindre que la production d’OMr d’un français mais que cette production reste supérieure à la production d’OMr d’un vendéen.



7.1 Les tonnages d'ordures ménagères résiduelles (OMr)

En 2024, avec 138,39 kg d'Omr collectés par habitant, Challans Gois Communauté reste une collectivité avec un fort taux de production d'Omr. La baisse de tonnages sur notre territoire devrait continuer sur l'année 2025.

À terme, l'objectif étant d'avoir une production d'OMr en dessous de la moyenne vendéenne.

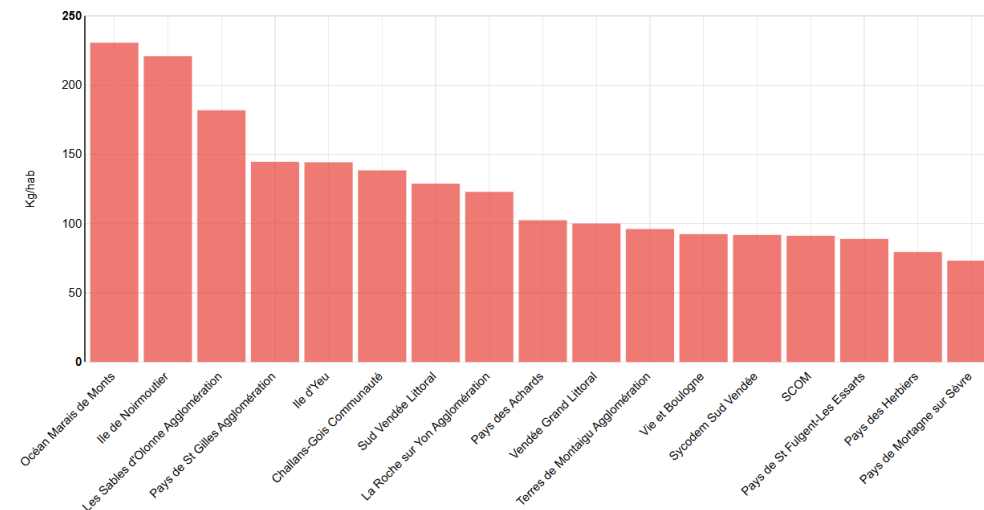
L'engouement pour le compostage devrait également contribuer à la diminution des tonnages d'OMr.

La production moyenne d'OMr est basse en Vendée, car un nombre important de collectivités vendéennes sont en redevance incitative depuis de nombreuses années.

Moyenne départementale:
124,37 kg/hab

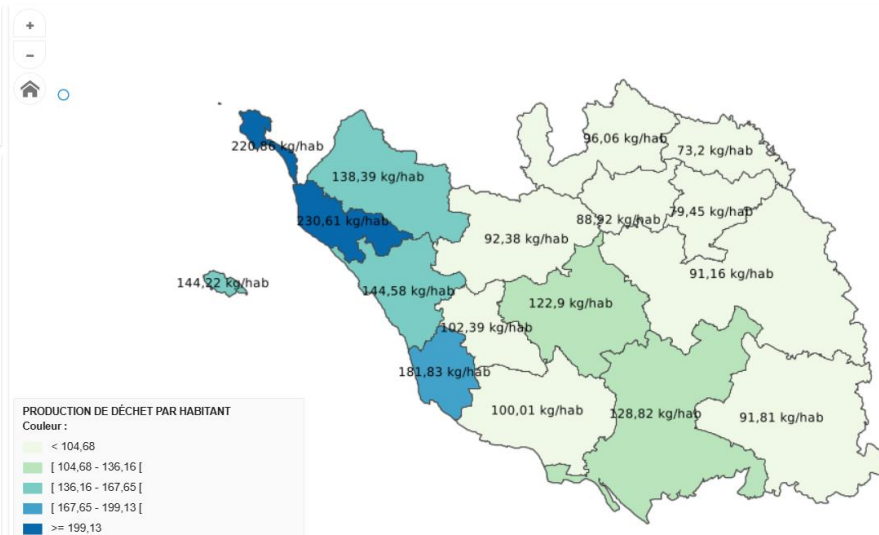
Filtres déchets

OMR



Moyenne départementale:
124,37 kg/hab

OMR



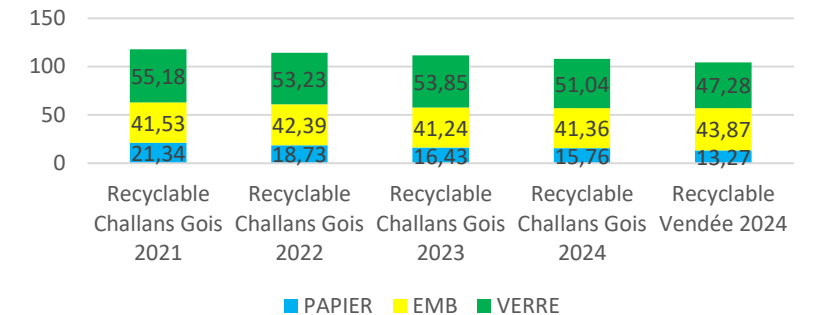
7.2 Les tonnages d’emballages, de verres et de papiers

Les tableaux ci-dessous vous présentent les évolutions de tonnages collectées pour les déchets recyclables

(verres, emballages (EMB) et papiers) :

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Evolution 2021-2024
EMB	1795 T	1972 T	2085 T	2156 T	2136 T	2178	4%
VERRE	2524 T	2515 T	2770 T	2707 T	2789 T	2687	-1%
PAPIER	1067 T	1078 T	1071 T	953 T	851 T	829	-23%

Production de papier, d'EMB et de verre en kg/an/hab



À la suite de ces chiffres, on peut remarquer que les tonnages d’EMB restent relativement stables (+4 % en 4 ans) sur le territoire. L’espoir est de réussir à stabiliser ce chiffre sur les années futures.

Les tonnages de verres et de papiers reculent, laissant voir que dans l’ensemble les usagers produisent moins de déchets dits recyclables depuis la mise en place de la redevance incitative.

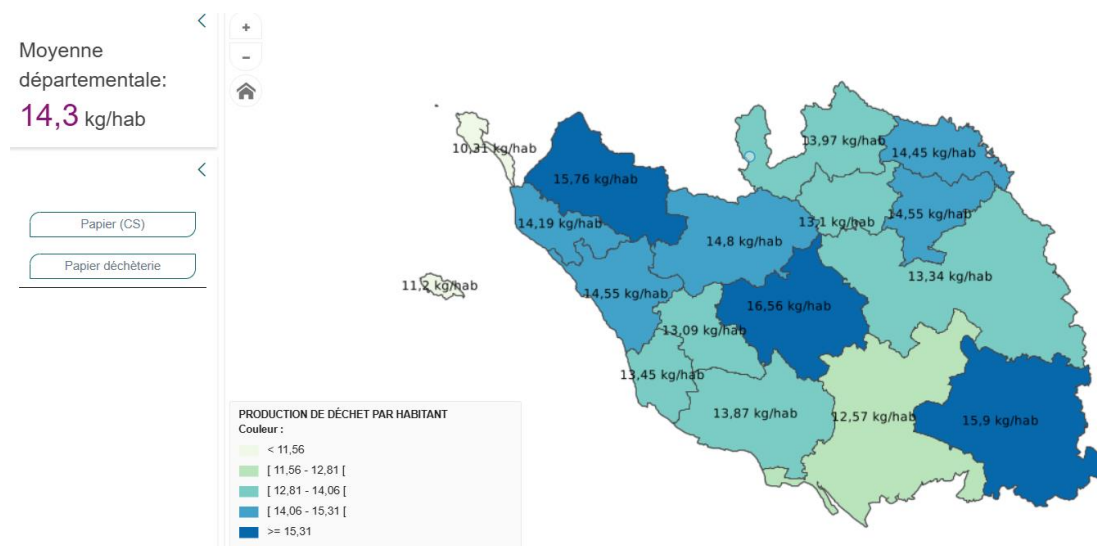
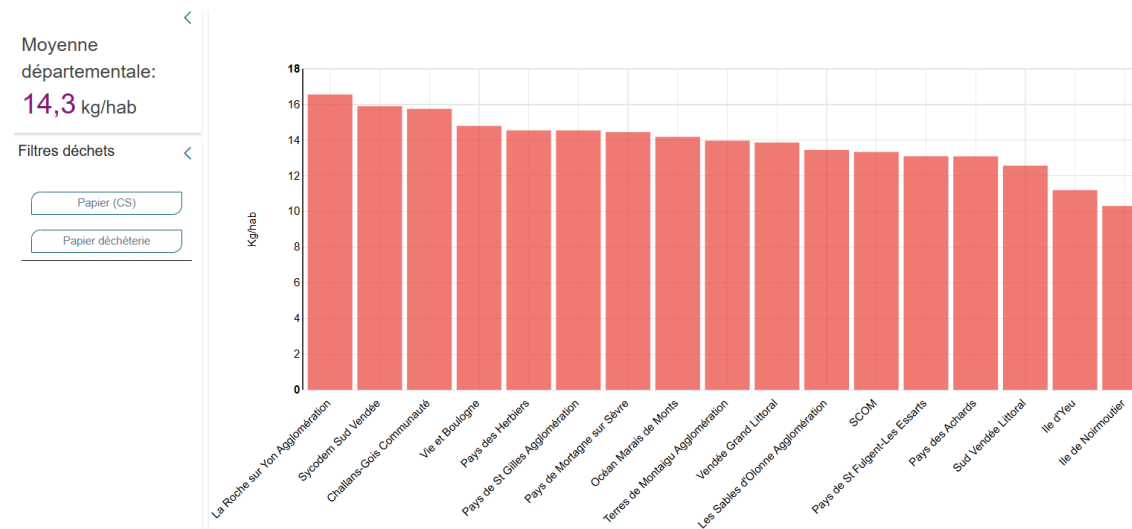
Entre 2021 et 2024, les tonnages cumulés de papier, d’EMB et de verre diminuent :

Production d'EMB, verre, papier en kg/an/hab				
Recyclable Challans Gois 2021	Recyclable Challans Gois 2022	Recyclable Challans Gois 2023	Recyclable Challans Gois 2024	Recyclable Vendée 2024
118	114	112	109	104

Avec 109 kg/hab en 2024, les habitants de Challans Gois Communauté produisent et/ou trient plus d’emballage recyclable que la moyenne vendéenne (104 kg/hab en 2024).

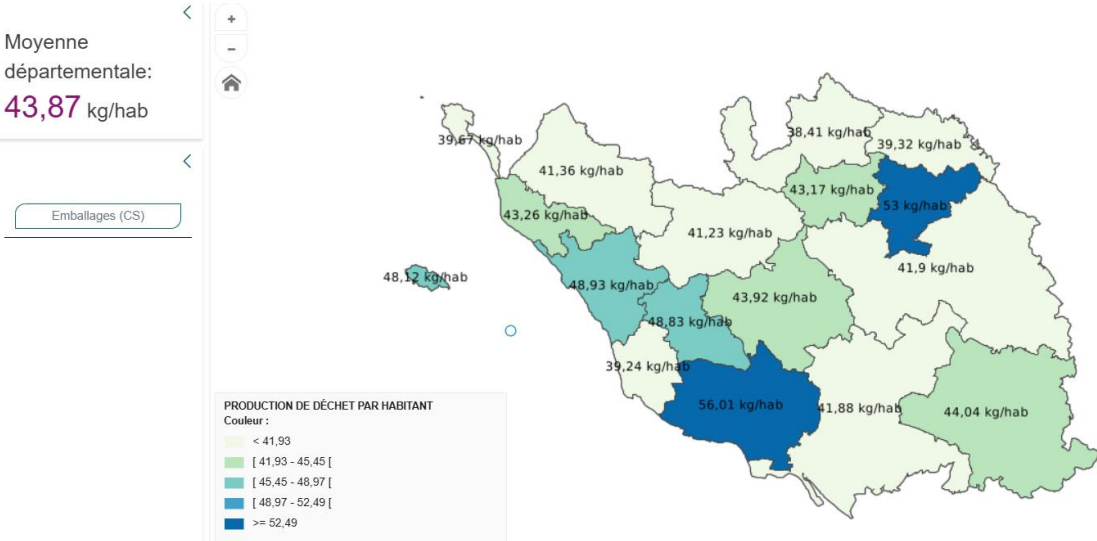
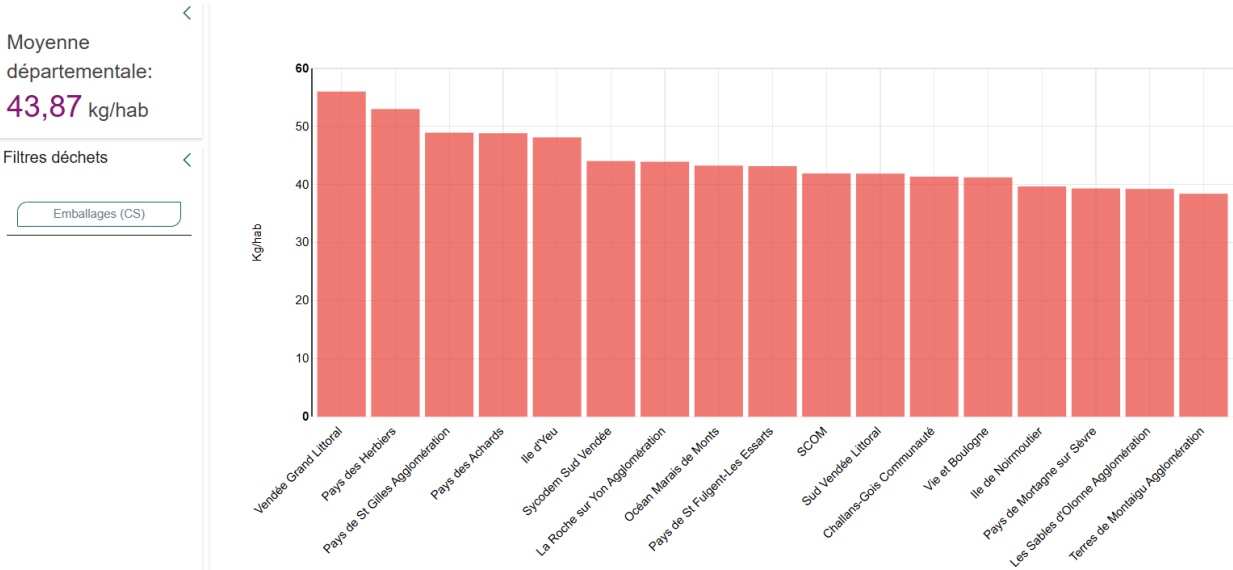
Les tonnages de papier

En 2024, Challans Gois Communauté, avec 15,76 kg de papiers collectés par habitant, est la seconde collectivité vendéenne avec le plus fort tonnage par habitant.



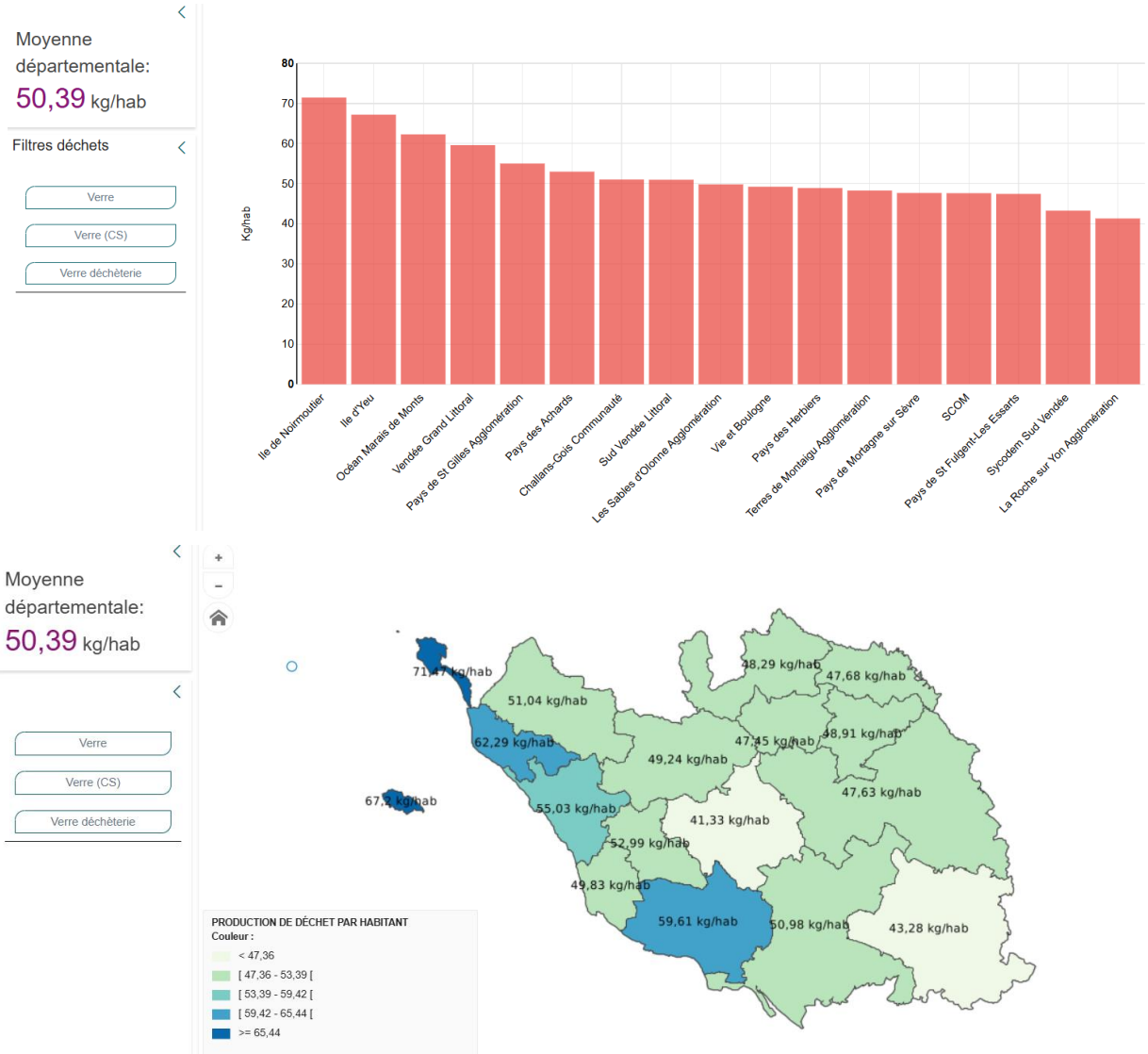
Les tonnages d’emballage

En 2024, Challans Gois Communauté avec 41,36 kg d’emballages collectés par habitant, se situe en dessous de la moyenne vendéenne.



Les tonnages de verre

En 2024, Challans Gois Communauté, avec 51,04 kg de verre collectés par habitant, se situe au-dessus de la moyenne vendéenne des tonnages de verre collecté par habitant.

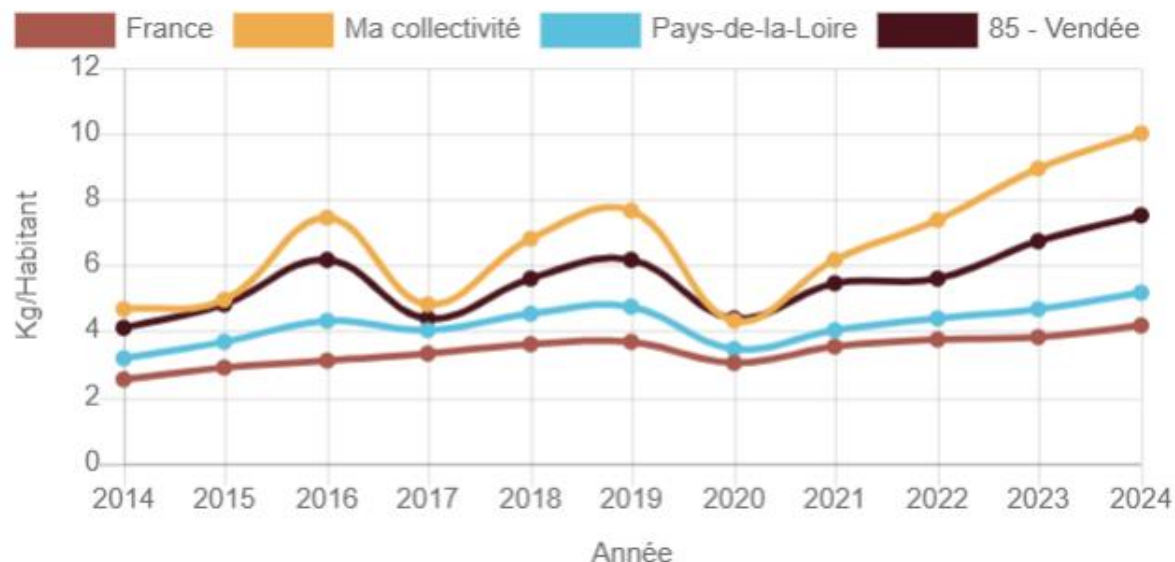


7.3 Les tonnages de textile, linge et chaussure

Les habitants du territoire font également un très bon geste de tri pour les déchets de Textile, Linge et Chaussure (TLC). Les 45 PAV installés sur le territoire ont permis de collecter 499 T en 2024 (contre 435,3T en 2023), ce qui représente 10 kg/an/hab.

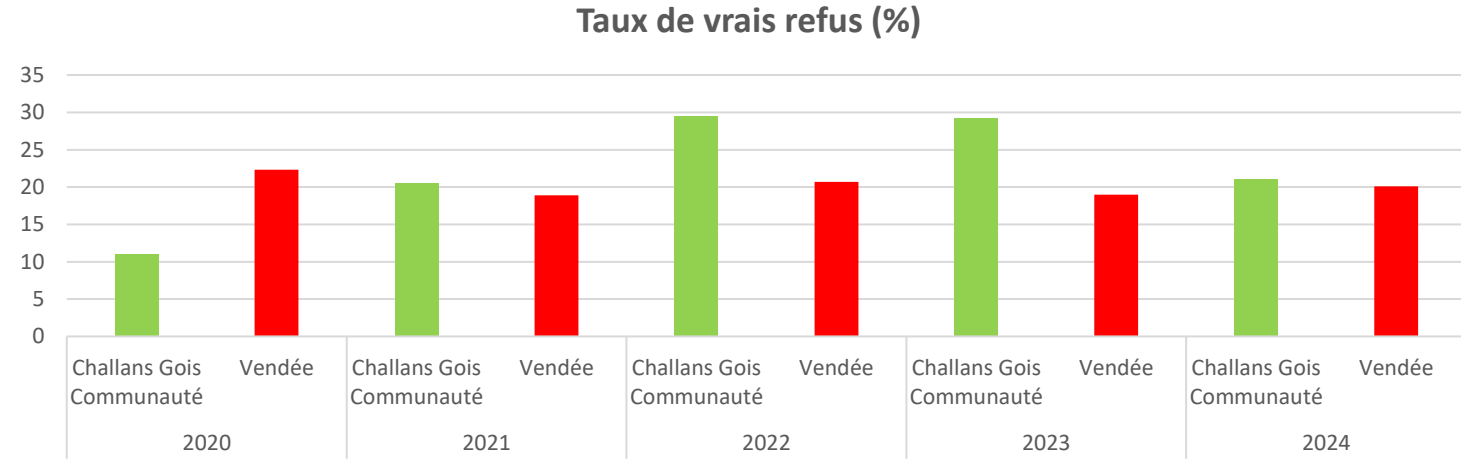
Le détournement des tonnages de TLC permet de limiter les déchets de cette filière dirigés vers l'enfouissement.

Les chiffres de Challans Gois Communauté sont bien supérieurs aux chiffres départementaux, régionaux et nationaux, comme le montre le graphique.



Depuis 2020, les habitants du territoire ne cessent de perfectionner le geste de tri des textiles et ce, plus rapidement qu'à l'échelle départementale, régionale et nationale. Cette prise d'habitude peut être due à la vigilance des agents de déchèterie qui refusent systématiquement les TLC dans la filière de déchets ultimes pour orienter ces déchets vers les colonnes de tri présentes sur chacune des déchèteries.

7.4 Les taux de refus



Le taux de refus, c'est-à-dire les erreurs dans le geste de tri de l'habitant dans le bac jaune, était constant depuis 2 ans sur le territoire. En 2024, l'écart entre le taux de refus départemental et le taux de refus de Challans Gois Communauté s'est nettement réduit grâce au travail des agents de collecte, des gestionnaires de bacs et des agents chargés de la redevance incitative.

À DOMICILE

13 058 tonnes

248 kg/hab

+ 12 kg/hab

235 kg/hab



Données en kg/habitant

Déchets ÉLIMINÉS

Ordures ménagères
résiduelles

138,4

124,4

138,4

124,4

**Déchets TRIÉS
et VALORISÉS**

Emballages

Papiers

Verre

108,2

108,6

41,4

43,9

15,8

14,3

51,0

50,4

7.5 Ce qu'il faut retenir pour la collecte en PAP et PAV

En 2024, la collecte en PAP et en PAV a permis de collecter 13 058 tonnes de déchets auprès des ménages et des assimilés du territoire de Challans Gois Communauté. Soit un total de 248 kg/habitant, ce qui équivaut à 12 kg de plus que la moyenne vendéenne établie à 235 kg/habitant pour l'année 2024. Malgré l'impact très positif de la redevance incitative sur la production de déchets des usagers du territoire, la production de déchets d'un habitant de Challans Gois Communauté reste supérieure à celle d'un habitant vendéen. L'objectif du service prévention et gestion des déchets pour les prochaines années est de passer ce total sous la moyenne vendéenne.

En rouge : Moyenne de production de déchets d'un habitant de Challans Gois Communauté

En bleu : Moyenne de production de déchets d'un(e) vendéen(ne).

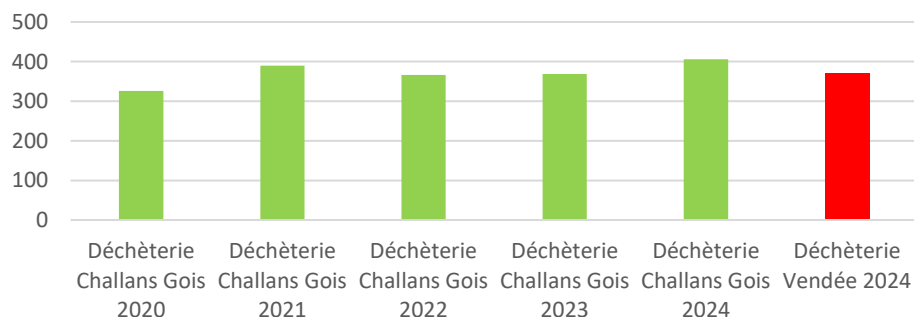
7.6 Les tonnages en déchèterie

Le tableau ci-dessous présente par flux les évolutions des tonnages collectés sur les trois déchèteries entre 2023 et 2024 :

L'année 2024 montre une hausse des tonnages captés en déchèterie par rapport à l'année passée (+ 12 %). Cette augmentation est principalement due à un fort apport de gravats (+ 158 T) et à une très forte arrivée de déchets verts (+ 1484 T) par rapport à l'année 2023. Les différentes filières et les REP mises en place au long de l'année ont cependant permis de diminuer de 3,5 % les déchets ultimes. Une baisse de 6% des tonnages de déchets ultimes collectés en déchèterie avait également été constatée entre 2022 et 2023. Les baisses cumulées de 2022 à 2024 représentent une baisse non négligeable de presque 10 % des déchets ultimes envoyés vers l'enfouissement.

Malgré les nouvelles solutions de tri des déchets dangereux à destination des professionnels qui se sont développées (solutions gratuites), les tonnages collectés en déchèterie (dépôts payants) ont augmenté en 2024. Cette hausse s'élève à 9 %.

Apports en déchèterie en kg/an/hab



Déchets non dangereux apportés en déchèterie		Quantités en tonnes		Evolution		En kilo/an/habitant*		Evolution	
		2 023	2 024	entre les 2 années		2 023	2 024	entre les 2 années	
	Déchets ultimes	2 016,5	1 947,8	-68,7	-3,4%	38,9	37,0	-1,9	-5,0%
	Bois	941,2	1 997,0	1 055,9	112,2%	18,2	37,9	19,8	108,7%
	Carton	898,9	931,6	32,7	3,6%	17,4	17,7	0,3	1,9%
	Déchets Eléments d'Ameublement	1 824,4	1 233,8	-590,5	-32,4%	35,2	23,4	-11,8	-33,5%
	Déchets végétaux	5 894,0	7 378,5	1 484,5	25,2%	113,8	140,1	26,3	23,1%
	Déchets Electriques et Electroniques	567,1	609,2	42,1	7,4%	10,9	11,6	0,6	5,7%
	Ferraille et Métaux précieux	651,3	745,4	94,1	14,5%	12,6	14,2	1,6	12,6%
	Gravats	5 333,1	5 518,4	185,3	3,5%	103,0	104,8	1,8	1,8%
	Plaques de plâtre	288,6	241,0	-47,6	-16,5%	5,6	4,6	-1,0	-17,9%
	Plastique rigide	351,4	409,3	57,9	16,5%	6,8	7,8	1,0	14,6%
	Plastique souple	30,0	37,2	7,2	24,0%	0,6	0,7	0,1	22,0%
	Polystyrène	19,9	19,2	-0,7	-3,5%	0,4	0,4	0,0	-5,1%
	Souches	48,8	64,7	16,0	32,7%	0,9	1,2	0,3	30,5%
	Amlante	32,8	39,4	6,6	20,1%	0,6	0,7	0,1	18,1%
	Extincteurs	1,7	2,2	0,5	28,6%	0,03	0,04	0,01	26,5%
	Pneumatiques			0,0	#DIV/0!	0,00	0,00	0,00	#DIV/0!
	Articles de Sport et Loisirs			0,0	#DIV/0!	0,00	0,00	0,00	#DIV/0!
	Articles de Bricolage et Jardin Thermiques			0,0	#DIV/0!	0,00	0,00	0,00	#DIV/0!
	Dechet 1					0,00	0,00	0,00	#DIV/0!
	Total DND déchèterie	18 899,7	21 174,8	2 275,1	12,0%	364,9	402,1	37,2	10,2%

Déchets Dangereux apportés en déchèterie		Quantités en tonnes		Evolution		En kilo/an/habitant*		Evolution	
		2 023	2 024	entre les 2 années		2 023	2 024	entre les 2 années	
	Déchets dangereux Hors REP EcoDDS	68,7	71,9	3,3	4,8%	1,33	1,37	0,04	3,0%
	Déchets dangereux REP EcoDDS	91,6	102,5	10,9	11,9%	1,77	1,95	0,18	10,0%
	Batteries	11,5	13,1	1,6	13,5%	0,22	0,25	0,03	11,6%
	Huiles alimentaires	3,3	4,2	0,9	27,6%	0,06	0,08	0,02	25,5%
	Huiles minérales	27,7	29,3	1,7	6,0%	0,53	0,56	0,02	4,3%
	Total DD déchèterie	202,8	221,1	18,3	9,0%	3,9	4,2	0,3	7,2%

Depuis plusieurs années, les tonnages collectés en déchèterie ne cessent de progresser. Tout comme pour les tonnages collectés en porte-à-porte, les tonnages de Challans Gois Communauté collectés en déchèterie restent au-dessus de la moyenne vendéenne en 2024.



7.7 Le réemploi en déchèterie

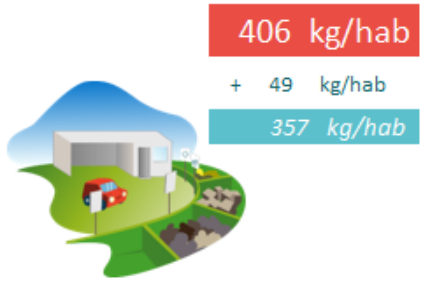
Dans l'objectif de détourner les objets pouvant trouver une nouvelle vie, un agent valoriste est présent sur la déchèterie de Challans du lundi au samedi. Cet agent est mis à disposition par l'écocyclerie Recyc'La Vie de Soullans via une participation financière et une convention avec Challans Gois Communauté. L'objectif de ce partenariat est de détourner 50 tonnes d'objets pour qu'ils puissent être directement envoyés en l'état à la recyclerie de Soullans. En 2024, ce sont près de 35 tonnes d'objets qui ont été détournées et envoyées vers la recyclerie plutôt que vers les bennes.

Pour vendre ses objets, une nouvelle antenne de vente Recyc'La Vie a vu le jour à Challans.

Les objets détournés par le valoriste sont de tout horizon. Il s'agit souvent de mobilier, de décoration, d'électroménager mais également de matériaux de bricolage.

EN DÉCHÈTRIE

21 396 tonnes



Données en kg/habitant

Déchets ÉLIMINÉS	41,0	36,4
Déchets ultimes	37,0	33,4
Déchets dangereux	3,3	2,5
Amiante	0,75	0,50
Déchets VALORISÉS	365,2	320,6
Carton	17,7	13,8
Bois	37,9	32,7
Déchets verts	140,1	121,0
Ferrailles	14,2	12,7
Mobilier	23,4	21,4
Gravats	104,8	96,8
Déchets électriques	11,6	10,1
Déchets dangereux	0,89	0,70
Plastiques	8,5	6,3
Plaques de plâtre	4,6	3,5
Polystyrène	0,4	0,2
Souches	1,2	1,2
Extincteurs	0,04	0,02

7.8 Ce qu'il faut retenir pour la collecte en déchèterie

Pour l'année 2024, ce ne sont pas moins de 21 396 tonnes de déchets qui ont été captées par les 3 déchèteries du territoire (contre 19 102 tonnes en 2023).

Ce tonnage équivaut à 406 kg de déchets produits par habitant de Challans Gois Communauté. Ce chiffre est supérieur à la moyenne de déchets apportés par habitant sur le département. Cette différence est visible sur l'ensemble des flux collectés en déchèterie.

Il est important de noter que 88,5 % des déchets apportés en déchèterie seront valorisés sous forme de valorisation matière ou bien énergétique.

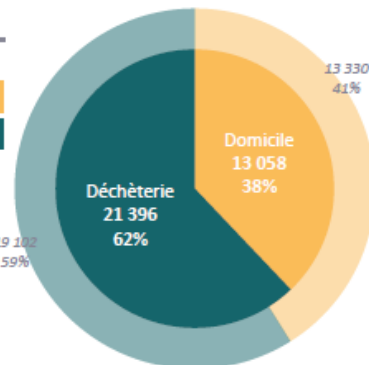
En rouge : Moyenne de production de déchets d'un habitant de Challans Gois Communauté.

En bleu : Moyenne de production de déchets d'un(e) vendéen(ne).

Synthèse globale des déchets collectés

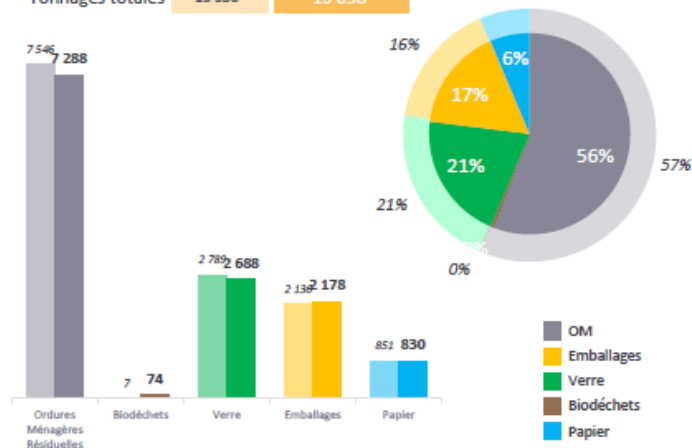
CC Challans Gois Communauté

Tonnages	2 023	2 024
Totaux	32 432	34 454
Domicile	13 330	13 058
Déchèterie	19 102	21 396



À DOMICILE

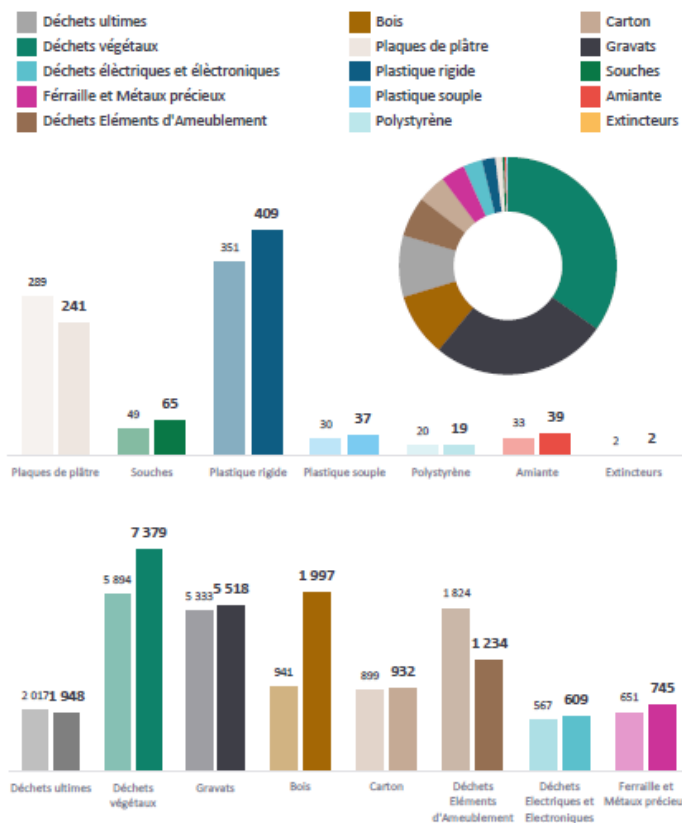
Tonnages	2 023	2 024
Totaux	13 330	13 058



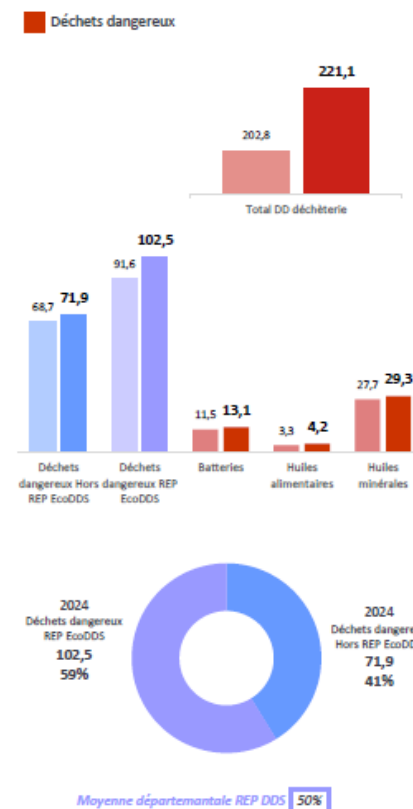
EN DÉCHÈTRIE

Tonnages	2 023	2 024
Totaux	19 102	21 396

Comparatif 2023-2024 des déchets NON DANGEREUX collectés en déchèterie



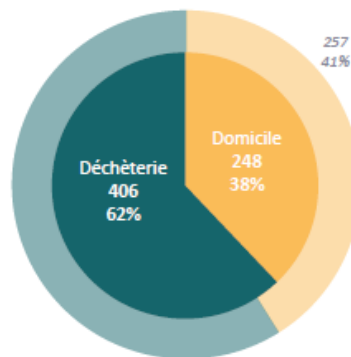
Comparatif 2023-2024 des déchets DANGEREUX collectés en déchèterie



Moyenne départementale REP DDS: 50%

CC Challans Gois Communauté

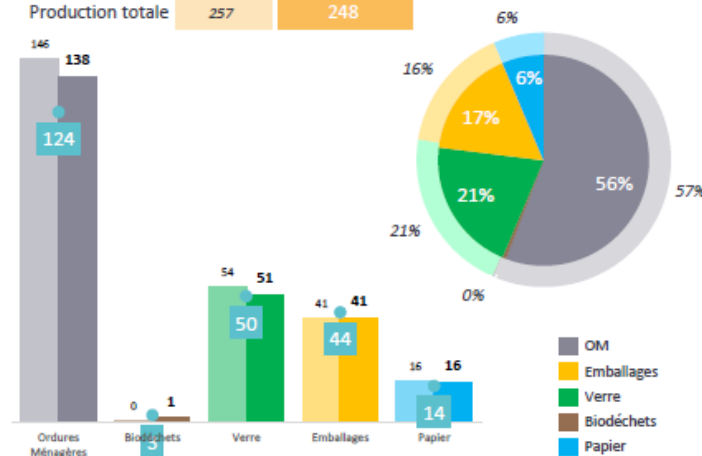
	2 023	2 024
Production totale	626	654
Domicile	257	248
Déchèterie	369	406



XX Moyenne départementale

À DOMICILE

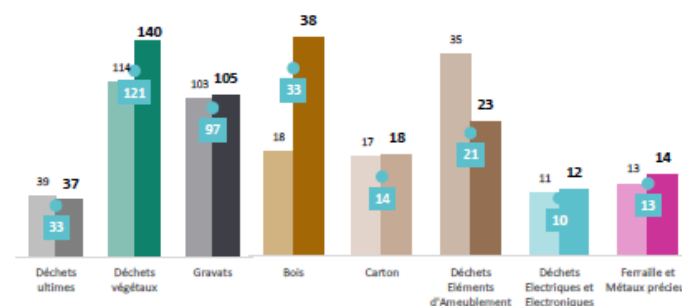
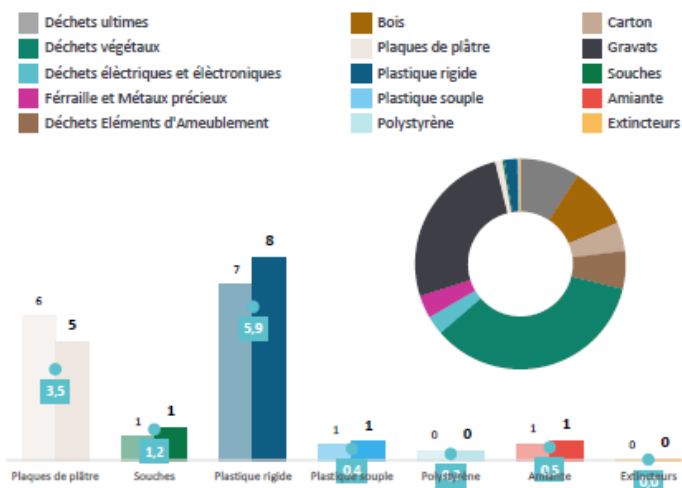
	2 023	2 024
Production totale	257	248



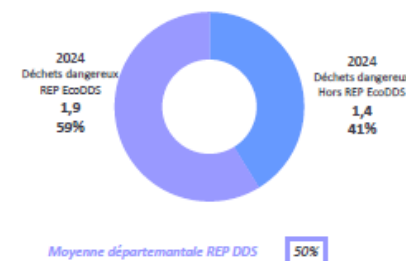
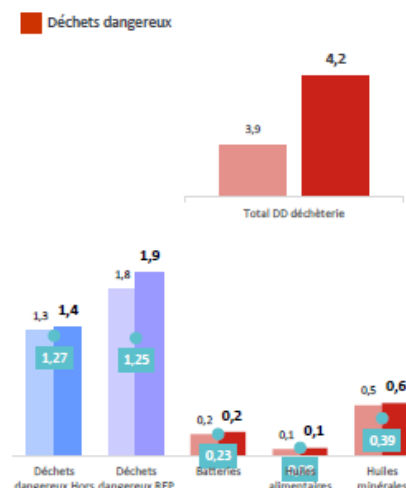
EN DÉCHÈTERIE

	2 023	2 024
Production totale	369	406

Comparatif 2023-2024 des déchets NON DANGEREUX collectés en déchèterie



Comparatif 2023-2024 des déchets DANGEREUX collectés en déchèterie



Moyenne départementale REP DDS

50%

La sensibilisation

9.1 La politique de Challans Gois Communauté

La politique de prévention de Challans Gois Communauté s'articule autour des « 3 R » (par ordre de préférence) :

Réduire

éviter le déchet (achat de produits en vrac ou avec moins d'emballages, éviter le gaspillage...)

Réutiliser

donner une seconde vie à un objet

Recycler

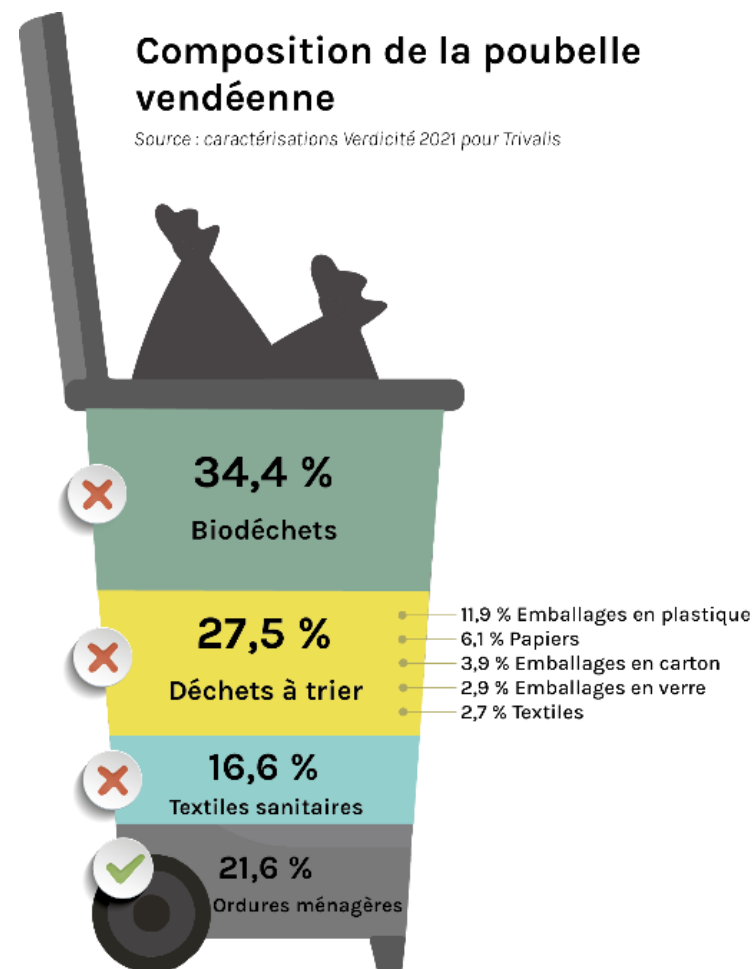
pratiquer le tri des emballages, le tri en déchèterie, le compostage

Toutes les actions menées par le service prévention et gestion des déchets s'articulent autour de ce message.

9.2 Composition d'une poubelle d'Ordures Ménagères Résiduelles en Vendée

Le schéma ci-joint présente le contenu d'une poubelle d'ordures ménagères résiduelles en Vendée :

Cette composition nous indique qu'une quantité importante de déchets présents dans la poubelle d'ordures ménagères résiduelles pourrait être évitée notamment via le compostage en déposant les déchets dans un composteur domestique ou partagé. Il est aussi possible de réduire le volume des déchets enfouis en les orientant vers le recyclage, en déposant les déchets dans le bac emballages, en déchèterie ou bien en colonnes d'apport volontaire (verres, papiers, textiles).

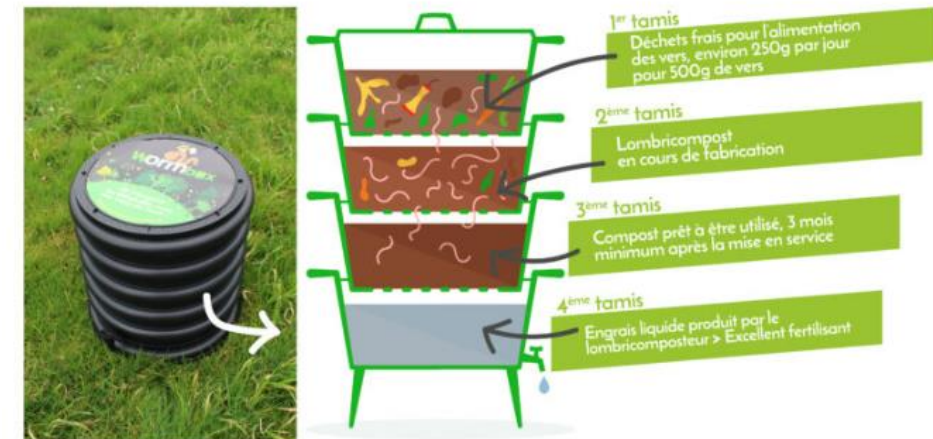


9.3 Le tri à la source des biodéchets

Le tri à la source des biodéchets est un enjeu important pour ces prochaines années. Avec plus de 34 % du contenu des poubelles d'ordures ménagères (sans prendre en compte les textiles sanitaires dont certains peuvent être compostés (ex : mouchoirs, cotons, etc), l'enjeu environnemental et financier impose de mettre en place des solutions concrètes pour chacun des habitants du territoire.

Dans ce cadre, depuis 2011, Challans Gois Communauté en partenariat avec Trivalis, propose à chaque foyer du territoire d'acheter au prix de 10 € un composteur en bois (400 ou 570 L) avec un bioseau, dans la limite d'un par foyer pour les habitants possédant un jardin. Pour les résidents du territoire n'ayant pas d'accès au sol, des lombricomposteurs sont disponibles à l'achat pour 10 euros également dans la limite d'un par foyer. L'intercommunalité subventionne une forte part du prix d'achat pour permettre à tous d'accéder à une solution de tri à la source. Ces composteurs et lombricomposteurs sont à retirer auprès du service prévention et gestion des déchets de Challans Gois Communauté à Pont-Habert.

Cette année, un second composteur partagé a été installé sur le territoire. Ce nouveau composteur partagé se trouve auprès du cimetière de Bois de Céné, à proximité directe d'un quartier individuel de parcelles de faible surface. Chaque habitant du territoire est libre de venir déposer ses biodéchets (hors déchets verts).



9.3 Le tri à la source des biodéchets

Les objectifs de ces différents dispositifs de tri des biodéchets sont de :

1) Réduire les tonnages ordures ménagères destiné à l'enfouissement

2) Traiter *in situ* les déchets de cuisine et de table (et les déchets verts de jardin pour le compostage domestique)

3) Créer un amendement organique local et disponible pour les usagers déposants

4) Permettre le compostage sur les lieux de villégiature (composteurs en camping)

On distingue une forte hausse de la distribution des composteurs avec un intérêt accru des usagers depuis 2021. Cela peut s'expliquer par la sensibilisation réalisée auprès des usagers par l'envoi postal des livrets explicatifs relatif à la mise en place de la redevance incitative. L'obligation du tri à la source des biodéchets et la médiatisation autour de cette réglementation ont également permis de rendre visible ce geste écologique et d'accentuer l'engouement pour l'utilisation du matériel vendu par la collectivité.

9.3 Le tri à la source des biodéchets

Quelques chiffres :

- 750 composteurs distribués en 2024.
- 9 500 composteurs distribués sur les 10 dernières années.
- **35 %**, c'est le **taux de couverture** estimé sur le territoire.



9.4 Les actions auprès des écoles/centres de loisirs

Challans Gois Communauté s'est pleinement engagée dans la sensibilisation auprès des élèves pour inculquer les bons gestes pour la réduction des déchets.

En 2024, ce sont 1620 scolaires qui ont été sensibilisés lors des 65 animations en établissement scolaire et 800 personnes qui ont été sensibilisées lors des 35 animations effectuées en dehors du temps scolaire.

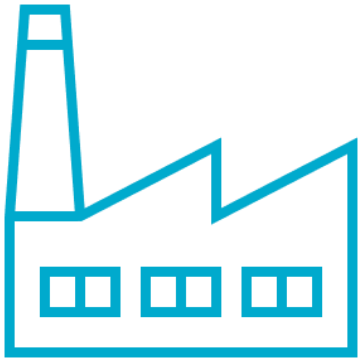


Au total, pour l'ensemble de ces formats, ce sont plus de 2 400 usagers du territoire qui ont bénéficié de ces temps de sensibilisation.

Depuis cette année, pour favoriser les visites de sites et d'expositions sur le territoire, le service prévention et gestion des déchets participe financièrement aux frais de transport pour favoriser les temps de sensibilisation pour les établissements scolaires plus éloignés des lieux de visite et/ou d'exposition.



9.5 Les actions auprès des entreprises/commerçants



La sensibilisation auprès des entreprises s'est poursuivie dans le but que les déchets professionnels pouvant être déposés en déchèterie le soient. Ces temps de sensibilisation permettent de diminuer les erreurs de tri dans les bacs emballages et les bacs d'ordures ménagères issus des entreprises et des zones d'activité plus globalement. Ces temps d'échanges ont aussi permis d'ajuster le volume des bacs en fonction de la production réelle des déchets pour chaque activité.

Tout au long de l'année, des contrôles inopinés du contenu des bacs ont eu lieu par les ambassadeurs du tri pour déceler les erreurs de tri fréquentes et orienter les déchets concernés vers les bonnes filières.

9.6 Sensibilisation lors des manifestations

Des temps de sensibilisation ont pu avoir lieu sur les différentes manifestations présentes sur le territoire (puces ligneronnaises, les 4 jeudis, la foire des minées), mais également lors de manifestations sportives et culturelles.

Pour promouvoir le geste de tri lors des différentes manifestations, des points tri ont pu être installés pour les associations le désirant.

En 2024, des associations ont pu bénéficier d'un accompagnement au tri des déchets par la présence de l'agent chargé de prévention des déchets de Challans Gois Communauté lors d'interventions, d'animations ou bien de temps de sensibilisation. De plus, des bacs et des panneaux nécessaires à la mise en place de points de tri ont également été mis à disposition des associations pour les manifestations sur le territoire.



9.7 Sensibilisation pour les seniors



Au cours de l'année 2024, des animations ont pu être effectuées auprès des publics seniors en allant à leur contact directement sur leur lieu de vie. Ces animations au sein des EHPAD, résidences seniors et autres structures ont permis aux résidents d'y voir plus clair sur la gestion des déchets qu'ils produisent.

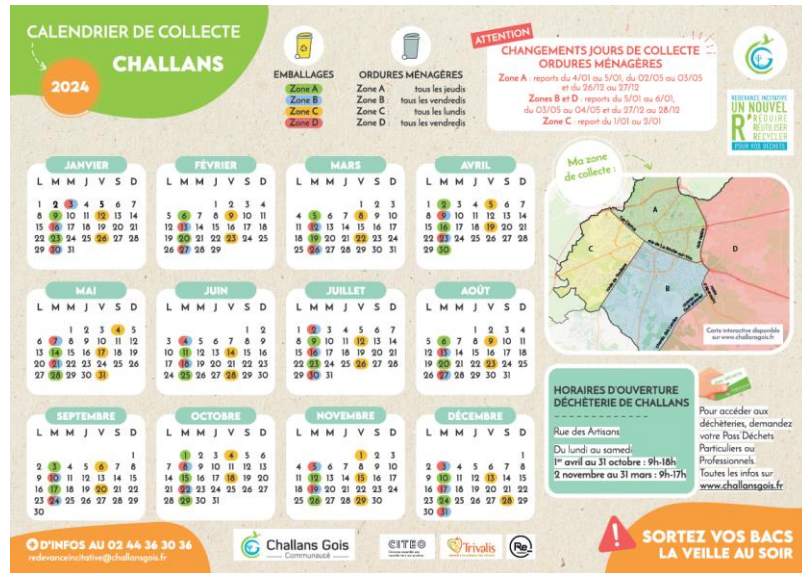
Ces animations ont permis de rappeler la nécessité de trier, mais également d'expliquer l'importance de ce geste. Plusieurs questions ont pu être posées afin de mettre à mal les a priori sur le devenir des déchets et de renouer avec le geste de tri souvent négligé.

9.8 Sensibilisation par les agents d'accueil

Tout au long de l'année, de nombreux échanges téléphoniques ont eu lieu entre les habitants du territoire et les agents d'accueil du service prévention et gestion des déchets. Ces temps d'échanges avec les usagers ont permis d'informer sur les modalités de facturation et de collecte découlant de la mise en place de la redevance incitative, mais également d'informer sur les différentes filières de tri présentes sur le territoire.

Pour les habitants ne comprenant pas l'intérêt de ce changement de système de facturation des déchets, ces échanges téléphoniques ou physiques sont l'occasion de recevoir les informations nécessaires pour comprendre les enjeux financiers et environnementaux qui incitent les collectivités à passer en redevance incitative.





9.9 Calendrier de collecte 2024

Comme chaque année, un calendrier de collecte a été envoyé à tous les habitants du territoire. Ce calendrier permet de préciser les jours de collecte, rappelle les consignes de tri (EMB, verres, papiers, biodéchets et textiles). Il indique aussi l'emplacement des déchèteries permettant de trier les autres types de déchets.

Cette année, un encart spécifique était destiné aux déchets compostables pour inciter les usagers à orienter ces déchets vers le composteur et non plus vers les ordures ménagères. Comme l'an passé, un encart était réservé à l'achat de composteurs et de lombricomposteurs en rappelant le prix et les modalités de retrait.



9.10 Communication sur le territoire

En 2024, le camion roulant à l'hydrogène est arrivé dans l'été. Il a été floqué avec un visuel différent des BOM actuellement en circulation. Ce nouveau flochage permet de sensibiliser les usagers sur la thématique des mobilités bas-carbone. En effet, ce flochage reprend les bases de la production, distribution et consommation d'hydrogène qui existe au niveau local sur la communauté de communes de Challans Gois. Ce nouveau visuel a été apposé au message des 3R déjà présent sur les autres BOM du parc de véhicules.

Ces flocages permettent aux usagers d'identifier très facilement les véhicules appartenant à Challans Gois Communauté.

À ce jour, 4 visuels différents sont présents sur les BOM de Challans Gois Communauté :



L'année 2024 a permis une refonte du site internet de Challans Gois Communauté et des pages dédiées à la gestion des déchets. Tout au long de l'année, le site internet était à disposition des usagers pour permettre l'accès au règlement de la redevance incitative, aux différentes grilles tarifaires, au règlement de collecte, aux différents horaires, aux actualités, aux zones de collecte et aux documents de prévention. De plus, trois films expliquant « pourquoi la RI », « comment fonctionne la RI » et « comment réduire ces déchets » restent en ligne sur le site pour permettre à tous de saisir l'intérêt de ce mode de facturation.

9.11 PCAET

Depuis 2019, le service prévention et gestion des déchets a été intégré à la démarche du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) de Challans Gois Communauté. Des objectifs au sein du service prévention et gestion des déchets ont ainsi été définis afin de participer à la limitation du réchauffement climatique et à l'adaptation au changement climatique.

Ces objectifs sont de :

Mettre en place la redevance incitative pour la collecte des déchets

Etudier la possibilité d'achat d'une benne hydrogène

Remplacer progressivement la flotte de véhicule par des véhicules bas-carbone

Encourager le tri et le réemploi

Encourager l'éco jardinage et l'éco entretien

Aller vers le zéro déchet et développer le vrac

Indicateurs financiers

10.1 Le budget de fonctionnement

L'évolution des dépenses et des recettes de fonctionnement pour la gestion des déchets, sur les quatre derniers exercices, pour le territoire de Challans Gois Communauté vous est présentée ci-dessous :

Dépenses de fonctionnement	2021	2022	2023	2024
Charges générales	1 256 277 €	929 721 €	756 756 €	865 308 €
Charges de personnel	1 635 784 €	1 786 515 €	1 763 918 €	1 890 252 €
Charges syndicat de traitement (principalement Trivalis)	2 639 571 €	2 446 290 €	2 587 851 €	2 808 612 €
Charges financières	4 971 €	9 046 €	6 466 €	5 612 €
Charges exceptionnelles	1 238 €	0 €	294 €	51 604 €
Dotation pour impayer RI			109 240 €	84 855 €
Amortissement des investissements	497 306 €	698 747 €	667 770 €	759 434 €
Total dépenses de fonctionnement	6 035 146 €	5 870 319 €	5 892 294 €	6 465 678 €
Coût de fonctionnement par hab	120 €/hab	115 €/hab	114 €/hab	123 €/hab

Le budget de fonctionnement est légèrement en hausse. La baisse de tonnages observée depuis la mise en place de la redevance incitative permet de ne pas voir les dépenses de fonctionnement s'envoler. En effet, les charges de personnel et le prix unitaire de traitement ont significativement augmenté entre 2023 et 2024. Cette hausse des prix unitaires de traitement va se poursuivre dans les années à venir.

10.1 Le budget de fonctionnement

Répartition des dépenses de fonctionnement par flux :

Pourcentage par flux en 2024	Omr	EMB	Verre - Papier	Déchèterie
Répartition des charges de fonctionnement (coût aidé = déduit des recettes matériaux + aides éco-organismes)	55%	12%	2%	37%

Par rapport à l'année 2023, la répartition de nos charges est assez stable. On peut quand même voir une augmentation de 2 % en OMr, une augmentation de 1 % en EMB et une augmentation de 2 % en déchèterie.

Il faut noter que pour les flux emballages, verres et papiers, des aides sont versées par les éco-organismes, ce qui se traduit par une charge de gestion plus faible pour ces flux, contrairement aux OMr qui restent entièrement à la charge de la collectivité.

Il faut également noter que de nombreuses REP se mettent en place sur les filières présentes en déchèterie. Du fait que les éco-contributions se généralisent sur de nombreux produits, la charge financière portée par la collectivité sur les déchets captés en déchèterie devrait se réduire dans les années à venir.

10.1 Le budget de fonctionnement

Le tableau ci-contre vous présente les recettes de fonctionnement :

Il a été émis en 2024 pour 7 694 726 euros de facture au titre de la redevance incitative. Il faut noter que cette somme ne sera pas entièrement perçue par la collectivité.

Recettes de fonctionnement	2021	2022	2023	2024
oursement charges (indemnités assurances)	64 754 €	39 187 €	11 114 €	5 488 €
s de produit (composteurs, tarification accès déchèteries ...)	336 575 €	389 679 €	248 930 €	172 935 €
s et taxes (TEOM) - Redevance (RI)	5 164 164 €	5 439 080 €	7 099 150 €	7 694 726 €
Subventions (ADEME, ...)	27 630 €	533 836 €	0 €	76 165 €
s produits de gestion courante (aide à la communication,...)	0 €	0 €	484 €	29 €
Produits exceptionnelles	155 906 €	0 €	12 157 €	70 370 €
Opération d'ordre	12 060 €	12 060 €	22 126 €	0 €
Total recettes de fonctionnement	5 761 089 €	6 413 842 €	7 393 961 €	8 019 713 €
Recette de fonctionnement par hab	115 €/hab	126 €/hab	143 €/hab	152 €/hab

*En 2023, 3 885 377 euros ont été intégrés en produits exceptionnels. Cette somme correspond à la trésorerie du budget gestion des déchets qui est devenu un budget annexe. Ce budget doit être autonome, ainsi il y a toujours un semestre de trésorerie qu'il faut « avancer ». De plus cette somme sert également aux investissements futurs du service.

* En 2025, le tarif de la redevance incitative évoluera à la baisse au vu de ces bons résultats.

Les résultats de fonctionnement sont ainsi les suivants :

	2021	2022	2023	2024
Résultats de fonctionnement	-274 056 €	543 523 €	1 501 667 €	1 554 035 €

10.2 Le budget d'investissement

L'évolution des dépenses et des recettes d'investissement pour la gestion des déchets, sur les quatre derniers exercices, pour le territoire de Challans Gois Communauté vous est présentée ci-dessous :

Dépenses d'investissement	2021	2022	2023	2024
Immo incorporelle (frais d'étude)	0 €	0 €	0 €	0 €
Immo corporelles (achats bacs, camions + colonnes PAV aériennes et enterrés,...)	2 011 727 €	576 436 €	373 519 €	1 254 510 €
Travaux	0 €	0 €	0 €	0 €
Dette capital / emprunts	71 050 €	223 600 €	223 600 €	223 600 €
Opération patrimoniales	0 €	0 €	0 €	0 €
Opération d'ordre transfert entre section	12 060 €	12 060 €	22 126 €	20 317 €
Total dépenses d'investissement	2 094 837 €	812 096 €	619 244 €	1 498 427 €
Dépenses d'investissment par hab	42 €/hab	16 €/hab	12 €/hab	28 €/hab

Les dépenses d'investissement sont bien plus importantes en 2024 par rapport à l'année précédente du fait de certaines acquisitions (achat de benne à ordures ménagères roulant à l'hydrogène,...) et de plusieurs implantations de sites (nouveau point d'apport volontaire sur les aires de camping-car du territoire).

10.2 Le budget d'investissement

Le tableau ci-dessous présente les recettes d'investissement :

Recettes d'investissement	2021	2022	2023	2024
Subventions	0 €	306 814 €	137 709 €	53 693 €
	254 698 €	192 439 €	289 310 €	207 787 €
FCTVA				
Opération de transfert entre sections (amortissements)	497 306 €	698 747 €	667 770 €	759 434 €
Solde d'exécution de la section d'investissement reporté				861 447 €
Opération patrimoniales	0 €	0 €	0 €	0 €
Emprunts et dette	2 034 000 €	0 €	0 €	0 €
Total recettes d'investissement	2 786 004 €	1 198 000 €	1 094 789 €	1 882 362 €

	2021	2022	2023	2024
Résultats d'investissement	691 167 €	385 904 €	475 545 €	383 935 €

10.3 Perspectives budgétaires

Il est important de constater plusieurs choses :

- Le prix unitaire de traitement des déchets augmente fortement tous les ans (hausse de la Taxe Générale des Activités Polluantes (TGAP), hausses des charges des usines de traitement),
- Le coût de l'énergie augmente (carburant, électricité...),
- Le coût des travaux et fournitures diverses augmente également.

La baisse des tonnages obtenue grâce aux efforts de chacun a permis de limiter la hausse des charges du service.

Projet 2025

11.1 Projet de collecte

Réduction du taux de refus de tri : Mise en place d'actions de contrôle par les ripeurs et les ambassadeurs de tri avec un suivi spécifique afin d'obtenir une baisse des refus de tri dans le flux emballages.

Réception d'un camion-grue pour la collecte des PAV : Le renouvellement d'un véhicule de collecte des PAV sera l'occasion de verdir davantage la flotte de véhicules.

Travail sur les circuits de collecte : Le travail de sécurisation des circuits de collecte sera poursuivi en 2025. Il s'agit de réduire le nombre des marches arrière et des collectes bilatérales en préservant un service de qualité aux usagers.

Évolution des étiquettes de refus de bac : Pour permettre à chaque usager de comprendre au mieux ses erreurs de tri, un nouvel autocollant de refus de tri devrait voir le jour en 2025.

Réduction de la fréquence de collecte des OMr sur Challans : Comme initialement annoncé, une demande de dérogation pour une réduction de la fréquence de collecte des OMr de la commune de Challans a été acceptée par la préfecture. Cette réduction de fréquence de collecte pour les OMr sera effective au 1er janvier 2025 pour la ville de Challans.



Mise en place de bacs biodéchets dans les résidences collectives : L'année 2025 sera l'occasion de déployer des bacs biodéchets dans les résidences collectives du territoire qui le souhaitent pour détourner davantage de tonnage des OMr.

Colonnes PAV enterrées : Plusieurs installations de PAV enterrés seront programmées sur l'année 2025.



11.2 Projet en déchèterie



Travaux sur la déchèterie de Beauvoir-sur-Mer : La déchèterie de Beauvoir-sur-Mer vieillissant, des travaux de réfection des caniveaux, bastings, cornières en bas de quai devront avoir lieu pour lui permettre de rester dans un état de fonctionnement optimal. Une étude sera lancée en cours d'année pour étudier la mise en place d'une rampe d'accès et d'un quai de déchargement de déchets verts et de gravats sur le site existant.

Changement des consignes de tri : Les consignes de tri seront en évolution en 2025, notamment pour les articles de sport, les jouets, les articles de jardin via la mise en place de caisses palettes en haut de quai.

Réflexion sur la mise en œuvre d'une nouvelle déchèterie à Challans : Au vu de la saturation actuelle du site existant (des véhicules se retrouvant parfois sur la voie publique) et des évolutions à venir sur les tris demandés en déchèterie. Un marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage débutera en 2025 pour lancer la réflexion sur 3 sites autour de Challans. Il sera également attendu d'obtenir une projection de 3 scénarios sur le site retenu.

11.3 Projet de sensibilisation

En parallèle à la mise en place de la redevance incitative, nous souhaitons donner aux différents usagers du territoire des solutions pour réduire la quantité de déchets produit.

La politique de Challans Gois Communauté s'inscrit ainsi toujours dans la notion des « 3 R » :

Pour cela, les actions suivantes vont être poursuivies :

Pour les entreprises, commerçants et campings : proposer le service du chargé de prévention des déchets afin d'optimiser la gestion de leurs déchets en :

- Auditant sur site la gestion des déchets du commerce ou de l'entreprise (type de déchets, tri en place,...),
- Emettant des conseils sur la manière de réduire leurs déchets, sur le tri possible et la recherche de filière de valorisation.
- Apposant des affichages spécifiques sur les bacs pour le tri,
- Mettant en place des composteurs.

Composteur partagé :

- Mise en place d'un ou plusieurs autres composteurs partagés sur le territoire,

REDEVANCE INCITATIVE
UN NOUVEL
R **RÉDUIRE**
RÉUTILISER
RECYCLER
POUR VOS DÉCHETS

11.3 Projet de sensibilisation

Actions zéro déchet :

- Mise en place d'une conférence « Presque zéro déchets » en partenariat avec Trivalis à Challans,
- Réalisation d'un challenge zéro déchet (distribution de kit « achat vrac »),
- Participation à l'action « mon commerçant zéro déchet » pour promouvoir la vente en vrac afin de réduire les emballages.

Actions auprès des scolaires :

- Elaboration de nouvelles animations, présentations et jeux,
- Actions spécifiques pour les restaurants scolaires de sensibilisation du personnel et des élèves à la réduction des déchets, aux gaspillages alimentaires et à l'amélioration du tri.

Manifestations sur le territoire (sportives ou culturelles) :

- Rédaction d'un livret de bonnes pratiques pour les organisateurs,
- Formation des bénévoles avant les manifestations,
- Réalisation d'affichages spécifiques (ex : panneaux, oriflammes),
- Participation aux manifestations pour sensibiliser sur le terrain à la réduction des déchets.

Administration :

- Mise en place d'actions spécifiques pour l'amélioration de la gestion des déchets dans les administrations, y compris les différents sites de Challans Gois Communauté.

